



ACTUALITE

CPE, on peut gagner !



VOIX DES ÉTABLISSEMENTS

Étudiants étrangers :
halte aux expulsions



ACTUALITE

Loi-Recherche :
les actes de la colère



MONDES UNIVERSITAIRES

Petits secrets de présidents

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 543 MARS 2006

le snesup



DOSSIER

Nouveaux espaces de coopération ?

snesU.p-fsu

Révolution française

À l'occasion de la parution de son livre « La Révolution française expliquée à ma petite fille », Paris, Le Seuil, 2006, Michel VOVELLE répond à nos questions.

Pourquoi, aujourd'hui, choisir d'expliquer la révolution française à votre petite fille ?

Les éditions du Seuil m'ont sollicité pour écrire une « Révolution française expliquée à mes petits enfants » dans le cadre d'une collection qui s'adresse essentiellement aux scolaires (12-13 ans) et qui a déjà un certain succès avec des titres touchant l'histoire surtout proche, ou les idées (ex. Lucie Aubrac : la Résistance ; Régis Debray : la République...). Ma petite fille Gabrielle, franco-italienne qui vit à Pise, était la seule qui réponde aux critères de ce choix, ce qui n'était pas un inconvénient. En dialoguant avec elle pendant des après-midi de vacances, j'ai réussi à établir un contact authentique pour répondre à l'objectif historique, pédagogique (et j'ajouterai critique, sans crainte de paraître ringard). Le thème est plus difficile à aborder que les histoires immédiates ou mémorielles : il y a plus

de distance dans le temps, bien que la Révolution reste un « objet chaud », suscitant les débats, comme on en a eu la preuve lors du bicentenaire. Et puis en dix ans, de 1789 à 1799, s'accumulent beaucoup d'événements, apparaissent et disparaissent beaucoup de personnages : voilà une histoire qui risque de paraître compliquée aux jeunes.

Comment, dans cette perspective, avez-vous été amené à revoir la présentation des faits et des interprétations historiques ?

J'ai essayé de ne pas oublier le récit, en posant très simplement les problèmes, et je croyais avoir accompli ce devoir péda-

NOUVEAU

Pour consulter le Web :

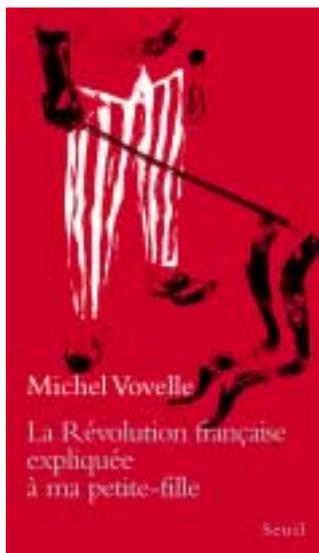
La référence complète d'un document sur le site du SNESUP se présente ainsi : <http://www.snesup.fr/navigation/general/page.php?ndoc=####>

Désormais, pour y accéder, il suffit de taper dans « rechercher » le numéro ndoc, et seulement le n° !

gogique, quand j'ai été surpris de la virulence agressive avec laquelle le Monde des livres, sous la plume de Ph.-J. Catinchi, s'est livré à une véritable mise à mort, m'accusant, sur le fond, d'archaïsme et de fidélité aux anciennes idoles, « les Lefebvre, Mathiez et autres Soboul », alors même que domine une seule lecture, celle de F. Furet, proclamée comme seule vérité. Pour parfaire son estocade, mon recenseur a rassemblé un certain nombre de citations, de simplifications pédagogiques, pour démontrer que je ne connais pas la Révolution française et que, somme toute, je ne serais pas digne du brevet élémentaire des collèges ! On appréciera le procédé, qui a soulevé l'indignation de nombreux collègues. La lettre par laquelle je sollicitais un droit de réponse n'a suscité depuis quinze jours qu'un profond silence du journal, pas même un refus. Le procédé me semble indigne du Monde, et révélateur du poids oppressif de la pensée unique, à travers une nouvelle vulgate. ●

Propos recueillis par Anne Mesliand

Michel VOVELLE est professeur émérite à l'université Paris I, ancien Directeur de l'Institut d'Histoire de la Révolution française (83-93), ancien Président de commission de recherche scientifique (CNRS) pour la Commémoration du Bicentenaire de la Révolution française (1985-89).



FORMULAIRE 2005/2006

ADHÉSION
 RENOUELEMENT
 MODIFICATION

M. / Mme / Mlle **Nom**

Prénom

Tél. (domicile/portable)

Établissement & Composante

Année de naissance **Tél./Fax** (professionnel)

Discipline/Sec. CNU **Catég./Classe**

Unité de recherche (+ organisme)

Courriel (très lisible, merci)

Adresse Postale (pour presse et courriers)

Date & Signature

Si vous choisissez le **prélèvement automatique**, un formulaire vous sera envoyé à la réception de votre demande et vous recevrez ensuite confirmation et calendrier de prélèvement. **La cotisation syndicale est déductible à raison de 66 % sur vos impôts** sur le revenu. L'indication de **votre adresse électronique usuelle** est de première importance, pour une information interactive entre le syndicat et ses adhérents, tant pour les questions générales, que pour le suivi des questions personnelles.

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78-11 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978.

ie snesup

**MENSUEL
DU SYNDICAT
NATIONAL DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR**

SNESUP-FSU
 78, rue du Faubourg
 Saint-Denis, 75010 Paris
 Tél. : 01 44 79 96 10
 Internet : www.snesup.fr
Directeur de publication :
 Guy Odent
Rédacteurs en chef :
 François Bouillon,
 Gérard Lauton,
 Anne Mesliand
Coordination des rédactions :
 Jean Fabbri, Anne Mesliand
CPPAP : 0 III S07698 D 73
ISSN : 245 9663
Conception et réalisation :
 C.A.G. Paris
Impression :
 SIPE, 85, rue de Bagnolet
 75020 Paris
Régie publicitaire :
 Com d'habitude publicité,
 Clotilde Poitevin,
 Tél. : 05 65 11 00 79,
clotilde.poitevin@wanadoo.fr

Illustration de couverture : © Alvaro Heinzen

Unis dans le rejet du CPE : pour gagner !

→ par Jean Fabbri, Secrétaire Général du SNESUP

Dans plus de 160 villes de France, des centaines de milliers de manifestants de toutes générations, avec à leur tête des jeunes en très grand nombre, ont exigé le retrait du CPE. Le 7 mars a marqué. Une détermination grandissante dans la rue, dans les AG étudiantes s'oppose à la politique de précarisation généralisée, la casse des droits sociaux dont le CPE, après le CNE, apparaît comme une mesure emblématique.

L'unité d'action des syndicats, des mouvements de jeunes, a contribué à ce succès, que renforce le soutien de l'opinion publique, hostile selon des sondages à 60 % au CPE. C'est un coup de semonce pour un gouvernement qui s'enferme dans sa logique libérale et autoritaire, dont témoigne encore le « pacte » recherche - tant dans le contenu que par son passage en force au parlement. Contre ce texte destructeur, le 28 février dernier, après l'appel de l'intersyndicale du supérieur et de la Recherche, de SLR, le gouvernement ne s'attendait pas une si forte mobilisation.

Dans les universités, les IUT, les Écoles, les IUFM la colère ne s'arrête pas à la porte des labos, elle s'étend, et se construisent de fortes solidarités de revendications. Contre la préca-

rité, pour l'emploi, pour des dispositifs d'entrée réussie dans la vie active, les propositions du SNESUP rencontrent un réel écho : création à la hauteur des besoins de postes d'enseignants dans les écoles, les collèges, les lycées, augmentation des allocations de misère, décharge partielle d'enseignement pour les débuts de carrière des enseignants-chercheurs...

Le SNESUP c'est avant tout ses sections syndicales dans les établissements, des militants dans les AG, des élus vigilants et combatifs dans les conseils, c'est partout et avec force que nous appelons les personnels de l'enseignement supérieur à débattre en assemblées générales des modalités d'action à mettre en œuvre dans la durée et dans l'unité la plus large.

Pour gagner !

Le SNESUP, dans les réunions unitaires des confédérations, fédérations, organisations étudiantes et lycéennes, a agi pour que la mobilisation contre le CPE soit rythmée par des temps forts unitaires le 16 et le 18 mars dans une large convergence entre les jeunes, les salariés, les retraités et les précaires.

Paris, le 9 mars 2006



VIE DES IDÉES 2

- Révolution française, questions à M. Vovelle

ACTUALITÉ 4

- Le CNESER contre le CPE
- Écoles d'ingénieurs : quelle politique ?
- La hola des universités
- Après le 7 mars
- Les actes de la colère

MÉTIER 7

- Du nouveau sur les reclassements
- Hors-classe des agrégés

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

- Des exclusions inacceptables

DOSSIER 9

Nouveaux espaces de coopération ?

De nouveaux espaces de coopération se dessinent dans l'enseignement supérieur et la recherche. Les choses bougent vite, de nouveaux acteurs s'engagent... Dans quel sens peser ?

MONDES UNIVERSITAIRES 16

- Université d'Antilles-Guyane
- Remous au jury d'agrégation de Lettres modernes
- Universités : autonomie et financements
- Petits secrets de présidents

- Jacques Latrille à la conférence des présidents

ENTRETIEN 21

- La logique de l'immigration « choisie », entretien avec E. Fernandez

INTERNATIONAL 22

- Directive Bolkestein
- Comité syndical francophone

NESUP POINT.COM 23

- Universités et démocratie : le droit syndical
- Courrier des lecteurs

ÉPHÉMÉRIDE

SAMEDI 11 MARS

Manifestation contre les expulsions

LUNDI 13 MARS

Réunion à Rome du comité de pilotage de la coalition mondiale contre la peine de mort

LUNDI 13 MARS

Meeting « non à la guerre contre l'Irak, oui à un monde de justice, de paix et de démocratie »

JEUDI 16 MARS

Journée nationale de grève pour l'EPS et les STAPS

JEUDI 16 MARS

Journée d'action contre le CPE

SAMEDI 18 ET DIMANCHE 19 MARS

Réunion nationale de la marche mondiale des femmes contre les violences et la pauvreté

SAMEDI 18 MARS

États Généraux du PS à Marseille
Participation de J. Fabbri à un débat sur l'enseignement supérieur et la recherche

SAMEDI 18 MARS

Manifestation contre le CPE

MARDI 28 ET MERCREDI 29 MARS

Rencontres des acteurs de la lutte contre les discriminations au Mémorial de Caen « travail de mémoire, devoir de vérité » organisée par la ligue de l'enseignement, la FASILD...

JEUDI 6 AVRIL

Commission Administrative Nationale du SNESUP

CNESER

Contre le CPE

Motion adoptée par la section permanente du CNESER le 20 février 2006 (10 voix pour, 2 voix contre).

Le CNESER est préoccupé par la création du Contrat Première Embauche, annoncée le 16 janvier dernier. Le CNESER est particulièrement attentif au devenir et à l'insertion professionnelle des jeunes accueillis dans les formations d'enseignement supérieur français. Avec sa période d'essai de deux ans qui permet de renvoyer le salarié à tout moment sans motif, quasiment sans préavis, ce contrat placera

en situation de précarité les jeunes jusqu'à 26 ans, et pèsera sur leurs possibilités d'insertion durable après cet âge.

Le CNESER dénonce par le passage en force du gouvernement (absence de toute concertation préalable, calendrier précipité, utilisation de l'article 49-3 de la Constitution...).

Le CNESER demande solennellement le retrait de ce projet. ●

Écoles d'ingénieurs : quelle politique ?

→ par Michelle Lauton,
Élue au CNESER

Le ministère fait des propositions au gré des situations... et des pressions.

Lors des réunions du CNESER de décembre 2005 et de février 2006, le Ministère a proposé le changement de statut de trois écoles d'ingénieurs : École de Chimie de Mulhouse, I.I.E.¹ d'Évry et EIVL² de Blois. Les propositions ont été différentes dans les 3 cas : l'École de Chimie de Mulhouse, école externe, est transformée en école interne de l'Université, alors que l'EIVL, école interne de l'Université de Tours, est transformée en école externe de type ENI et que l'I.I.E., institut du CNAM, devient école externe rattachée à l'université d'Évry. Le ministère dit s'appuyer sur des critiques de la CTF³, dont nous pouvons partager certaines. Mais la composition de cette commission exclut les représentants des organisations de personnels enseignants et ses propositions d'habilitation ne sont pas soumises à l'avis du CNESER. Concernant l'EIVL, malgré la proposition de l'Université de Tours, que le SNESUP a soutenue, d'un Campus technologique à Blois, les pressions politiques locales ont pesé très lourd, alors même que le ministre Goulard considère que l'émiettement des structures, l'externalisation ne sont pas de « bonnes solutions » pour les structures scientifiques qui n'ont pas assez de moyens, et qu'il convient plutôt de rapprocher écoles d'ingénieurs et universités.

Les élus SNESUP sont intervenus sur ces cas à partir des informations communiquées par les syndiqués. Nous avons voté pour l'intégration de l'École de Chimie à l'Université de Mulhouse ; contre la transformation de l'EIVL d'école interne en école externe, car nous sommes attachés à l'universitarisation des formations d'ingénieur ; pour le changement de statut de l'I.I.E. avec rattachement à l'Université d'Évry, sachant que le CNAM n'a pas vocation à se développer en formation initiale. Nous restons vigilants quant à la situation des personnels de ces écoles. ●

1. Institut d'Informatique d'Entreprise.

2. École d'Ingénieurs du Val de Loire.

3. Commission du Titre d'Ingénieur.



Maillage universitaire : quels « branchements » pour les Écoles ?

La hola des universités

→ par Anne Mesliand,
Membre du BN du SNESUP

Du 7 février au 7 mars, la mobilisation n'a cessé de s'amplifier.

Mettre en échec le CPE, imposé à la hussarde au parlement, suppose de construire la mobilisation dans la durée, d'en adapter les formes aux réalités des différents établissements, d'engager une vraie campagne d'explication. Malgré un calendrier universitaire disloqué par les vacances, les examens, les inter semestres, les étudiants, les lycéens, avec les enseignants et enseignants chercheurs, le font.

7, 9, puis 14, 16, puis 23... Le mois de février est scandé par les manifestations, les assemblées générales, les actions d'information, les convergences avec d'autres luttes.

Rennes est une ville phare de la mobilisation – ce n'est pas la première fois ! De Rennes 2, la grève s'est étendue à Rennes 1 le 14 février, jour où 8000 manifestants défilaient en mu-

sique. Auparavant, à Toulouse, à Lyon, manifestations et A.G avaient commencé à rassembler. Poitiers, Brest, Grenoble, Nantes, Le Mans, Lorient... rejoignent le mouvement. Au rythme des rentrées, la mobilisation s'élargit : Paris 10-Nanterre vote la grève le 21 février, puis Paris 13, et le 23 février ils sont 6000 à manifester à Paris, venus de Nanterre, Paris 8, Marne-la-Vallée, Evry, l'EHESS... Des IUT se mobilisent, à Gradignan, Lorient, Lannion. Montpellier, Bordeaux, Clermont-Ferrand constituent également des « villes étapes » de ce mouvement tournant de la mobilisation. Comment convaincre, rassembler et débattre ? L'AG, bien sûr, mais si les cours ont lieu la pression est forte sur les étudiants ; le blocage des universités, là où l'engagement des étudiants le permet, donne le temps de l'information, du débat,

de l'organisation de formes d'intervention variées : barages filtrants pour distribuer des tracts, intervention en ville, organisation de « l'enterrement de l'avenir des jeunes » (au Mans)... Il s'agit d'être inventifs et d'amplifier le mouvement, de montrer que le CPE concerne, dans sa logique, l'ensemble des salariés. Ainsi le 14 février, les étudiants manifestent avec les intermittents du spectacle et les précaires, en Ile de France notamment.

Le CPE, c'est une attaque contre le droit du travail et au travail... Bien des AG l'expriment, mettant à l'ordre du jour de leurs revendications le retrait du CNE, la question des stages, mais aussi les postes aux concours.

Dans le même temps, dans les conseils, ensemble l'UNEF et le SNESUP ont fait adopter des motions. ●

Les Universités contre le CPE

**UNIVERSITÉ
BLAISE PASCAL
CLERMONT-FERRAND II)**

Motion présentée par l'UNEF avec le soutien du SNESUP, adoptée par 34 voix pour, 2 contre, 4 abstentions : « Nous considérons que ce contrat plonge encore plus la jeunesse dans la précarité, dresse les générations les unes contre les autres et constitue une remise en cause du code du travail.

L'université est le lieu de formation des personnels qualifiés de demain mais plus encore, de futurs citoyens. Elle a pour rôle de donner à chacun les clés de la compréhension du monde, et de développer l'esprit critique. L'Université Blaise-Pascal prend position contre le CPE et soutient les initiatives qui vont dans le sens du retrait de cette mesure ». J. Guyot ●

**UNIVERSITÉ
PAUL-VALÉRY
(MONTPELLIER III)**

Le conseil d'administration dans sa séance du 21 février 2006 a voté par 35 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention, la motion suivante :

Le conseil d'administration de l'université Paul-Valéry du 21 février 2006 condamne le projet du Contrat Première Embauche qui représente une grave régression des droits sociaux et favorise la précarisation de la jeunesse et une remise en cause du code du travail. L. Dreyfuss ●



UNIVERSITÉ DE NANTES

Une motion proposée au CA par les élus UNEF et adoptée à l'unanimité moins 2 abstentions, déclare notamment : « En tant qu'établissement public dont l'une des missions est l'enseignement supérieur, l'Université de Nantes est particulièrement attentive au devenir et à l'insertion professionnelle des jeunes qu'elle accueille dans ses formations. Le CA de l'Université de Nantes s'inquiète de l'instauration d'un tel contrat qui placera en situation de précarité les jeunes jusqu'à 26 ans, et pèsera sur leurs possibilités d'insertion durable après cet âge ». H. Lelourec ●

Après le 7 mars

Dans plus de 160 villes de France, des centaines de milliers de manifestants de toutes générations, avec à leur tête des jeunes en très grand nombre, ont infligé un sévère coup de semonce à la politique gouvernementale. L'unité d'action des organisations et des associations a contribué à cet immense succès que renforce le soutien de l'opinion publique. Sauf à s'enfermer dans sa logique libérale et autoritaire, le chef du gouvernement doit ouvrir une négociation

d'ensemble sur la politique de l'emploi, de la formation

et de l'insertion. Le préalable, c'est le retrait du CPE. ●



© DR

Entendre
la rue.

Les actes de la colère

→ par François Bouillon
Membre du BN du SNESUP

D'acte en acte, la communauté scientifique reste mobilisée et met en demeure les responsables politiques d'apporter les vraies réponses.

Depuis janvier 2004, le mouvement de la communauté scientifique a fait émerger par actes successifs un ensemble de propositions pour faire évoluer le système français de recherche et d'enseignement supérieur. Non seulement, le projet de loi du gouvernement ne les a quasiment pas prises en compte, mais sa mise en œuvre se traduirait par la stagnation en 2010 à 2% du PIB de la dépense intérieure de recherche, publique et privée. Ainsi notre pays serait dans l'incapacité d'atteindre les 3% du PIB fixés pour les pays de l'Europe ; l'essentiel des engagements gouvernementaux se faisant au bénéfice de la recherche privée et au détriment de la recherche fondamentale. C'est très grave pour l'avenir de la recherche, des carrières scientifiques et de notre pays. La colère dans le monde scientifique gronde toujours. Elle s'est faite entendre à nouveau dans les rues des grandes villes universitaires de France : plus de 2 000 manifestants à Paris, 200 à Marseille, 500 à Bordeaux, 200 à Lyon, 300 à Toulouse, 100 à Strasbourg, 100 à Rennes... À Paris, la mobilisation, comptant beaucoup de jeunes chercheurs, a permis d'exprimer à l'Assemblée nationale cette colère et les revendications. C'est grâce à la mobilisation qu'une délégation de SLR (A. Trautmann et deux jeunes chercheurs), de la FSU (Jean Fabbri) et de la CGT (Michel Pierre) a été reçue par trois groupes parlementaires : PS, PC, UDF.

28 FÉVRIER 2006

Ce jour, 28 février, l'Assemblée nationale commençait l'examen du projet de loi, amendé par la droite parlementaire dans



Les jeunes chercheurs
sont aussi...
des jeunes !

un sens encore plus libéral, avec de nouveaux ingrédients concernant la possibilité d'expérimenter de manière dérogatoire pour les universités (cf. *lettre Flash* n° 22).

À l'assemblée, comme le lendemain 1^{er} mars, lors de l'entrevue du SNESUP avec Gilles de Robien, le point le plus sensible pour nos interlocuteurs est la situation des jeunes chercheurs, en particulier pour les nouveaux enseignants-chercheurs leur trop lourde charge d'enseignement. Le ministre concède qu'il y a problème mais, pour l'essentiel, il reste droit dans ses bottes de porteur du « pacte gouvernemental ».

Qu'espérer du débat à l'Assemblée nationale ? À propos d'un débat organisé à Lille 2 le 27 février à l'initiative de SLR avec trois parlementaires de la région : Yves Durand (député PS), Ivan Renar (sénateur PC) et Marie-Christine Blandin (sénatrice Verte), Philippe Enclos, maître

de conférence dans cette faculté de droit et membre du collectif SLR, écrivait : « le débat a été intéressant. Les élus nous ont confirmé la grande indifférence des parlementaires à propos de la recherche et l'importance des mobilisation extérieures sur leurs perceptions ».

Consciente de ce problème « l'intersyndicale de la recherche et de l'enseignement supérieur » a transmis le 21 février une « adresse » aux parlementaires les appelant au sursaut démocratique. Sans nul doute le 28 février pèsera, mais il faut continuer à harceler les parlementaires dans leurs circonscriptions pour les mettre au pied du mur de leurs responsabilités avant comme après le vote de la loi.

Nul ne sera quitte. D'autres actes sont d'ores et déjà posés : la grande mobilisation du 7 mars pour l'avenir de la jeunesse et contre toutes les formes précarité. Non seulement le CPE obscurcit l'horizon, mais il en est de même de la faiblesse des perspectives en matière de recrutement public dans les domaines de la recherche, de l'enseignement scolaire, de l'enseignement supérieur.

Décidemment ce gouvernement a un gros problème avec la jeunesse. Il lui multiplie les barrières et la dresse contre lui. Pour elle comme pour la recherche et l'enseignement supérieur, il serait de notre part irresponsable de s'en remettre à des engagements des futurs candidats à l'élection présidentielle. 2007 c'est trop loin, une éternité. ●



Avant comme après
le vote de la loi.

Enseignants-chercheurs : du nouveau sur les reclassements

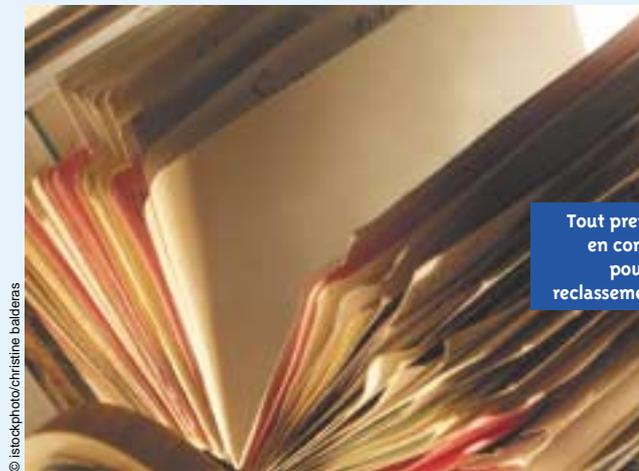
→ par Michel Fortuné,
Responsable du secteur Situation des Personnels, Membre du BN du SNESUP

Depuis longtemps (voir les Mémos du Sup 2000-2002-2006), le SNESUP réclamait du Ministère une révision des règles de reclassements dans les corps des Maîtres de conférences et de Professeurs des universités (décret 85-465), sur la base des principes suivants :

- pour les nouveaux recrutés, issus d'un autre corps de la fonction publique, ou ayant exercé comme agent non titulaire dans l'Enseignement Supérieur : une reconstitution de carrière sur le modèle du décret 51-1423 (reclassements dans les corps d'enseignants) ;

- pour tous les nouveaux recrutés : prise en compte de toutes les fonctions exercées avant le recrutement.

Lors d'une entrevue en août 2005, le Ministère a annoncé un décret imminent tenant partiellement compte de nos revendications. Puis cette communication était différée, le Cabinet ayant demandé à l'Administration de revoir sa copie, afin de prendre en compte les fonctions de doctorants (autres que Moniteurs, ATER, vacataires...), et



© istockphoto/christine balleres

Tout prendre en compte pour les reclassements.

de post-doctorants. Le projet, qui abrogerait le décret de 85, nous a enfin été fourni en janvier 2006. Au moins aussi abscons que le texte actuel (qu'il élargit d'ailleurs aux corps hospitalo-universitaires), il ne s'inspire d'aucune des grandes lignes revendicatives du SNESUP rappelées ci-dessus. L'obscurité de certains articles nous a conduits à adresser au Ministère une liste de 15 éclaircissements, nécessaires à parfaire notre compréhens-

sion ! On peut cependant dégager déjà les grandes lignes du projet actuel :

1. Comme dans le décret de 85, une seule fonction serait prise en compte parmi toutes celles exercées avant le recrutement : ce ne sera plus obligatoirement la dernière, mais la plus favorable. D'où un petit progrès, mais bien insuffisant si l'on considère combien, depuis 1985, les parcours de galère et de précarité se sont généralisés et diversifiés.

2. De nouvelles activités seraient prises en compte : études doctorales (avec ou sans allocation), recherches post-doctorales. Ces activités seraient (à confirmer) prises en compte sensiblement à l'égal de celles des moniteurs et ATER, dont le reclassement ne serait pas amélioré.

3. Le texte comporte une régression que le Ministère nous avait dissimulée : pour les corps de MC, la rémunération pendant le stage serait systématiquement celle de l'indice de début de carrière, les fonctionnaires d'un autre corps pouvant cependant demander de conserver le traitement de leur corps d'origine. Actuellement, le reclassement intervient dès la nomination comme MC stagiaire. Cette mesure négative, qui touchera la majorité des MC nouvellement recrutés, est sans doute destinée au financement de l'avancée emblématique du 2) ci-dessus !

Nous reviendrons sur ce projet de décret, dont nous demandons instamment qu'il soit débattu en CTPU (cf. Numéro de février, p. 2) ●

Hors-classe : renforcer la mobilisation

→ par Alain Policar, Co-responsable secteur second degré, membre de la CA du SNESUP

Ce qui n'était qu'un projet est devenu une réalité : la note de service, parue au BO du 22 décembre dernier, étend aux agrégés les modalités d'accès à la hors classe déjà appliquées à d'autres corps. Nous avons, ici même, détaillé les aspects qui amplifiaient l'arbitraire administratif vivement dénoncé l'année dernière. Je me limiterai donc à quelques rappels.

Pour espérer être promu, il sera désormais nécessaire de recueillir un avis « exceptionnel », émis par le recteur après consultation des chefs d'établissement, ces derniers ayant à juger du « degré d'investissement professionnel » des collègues. Face à l'importance du nombre de points réservés aux recteurs (90), il est aisé de mesurer la marginalisation des autres

éléments du barème. Les chances de promotion seront donc exclusivement réservées aux candidats « exceptionnels » (et, bien entendu, pas même à la totalité d'entre eux).

Nous sommes donc de plus en plus éloignés de l'esprit de ce que doit être la hors classe, à savoir un prolongement de carrière pour tous. Face à ces projets, l'intersyndicale a rédigé une pétition à laquelle il est de notre devoir d'assurer le plus large écho. Nous en reproduisons quelques extraits ci-dessous.

CERTIFIÉS, PLP, PEPS, CPE, AGRÉGÉS
Pour le droit de chacun à accéder en fin de carrière à la hors-classe

Nous demandons, pour tous les collègues terminant leur carrière, l'accès à l'indice cor-

respondant au dernier échelon de la hors classe, seule véritable revalorisation de nos professions.

Dans la perspective d'une négociation pour améliorer nos carrières dans toutes leurs dimensions, nous demandons pour l'accès à la hors-classe :

- le rétablissement de critères communs traduits dans un barème national fondé sur l'ancienneté de carrière ;
- l'augmentation des possibilités de promotion.

Aucun collègue ayant achevé sa carrière en classe normale ne saurait être exclu de l'accès à la hors-classe ●



© istockphoto/devit coder

Pour le droit de chacun à accéder en fin de carrière à la hors-classe.



ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Des exclusions inacceptables

→ par Isabelle Krzywkowski, Membre du BN du SNESUP

Les menaces d'expulsion que nous rapportons préfigurent les conséquences qu'aurait le projet de loi sur l'immigration choisie ».

Le 1^{er} février 2006, le Réseau Education sans Frontières, dont la F.S.U. est membre, a organisé une journée nationale de protestation contre le sort réservé aux élèves étrangers et à leurs familles (<http://www.educationsansfrontieres.org>).

L'année 2005 a vu plusieurs cas de mobilisation en soutien d'élèves ou d'étudiants étrangers menacés d'expulsion. À leur suite, le Ministre de l'Intérieur a dû proposer la circulaire du 31 octobre 2005, qui ne fait cependant que suspendre les expulsions jusqu'à la fin de l'année scolaire. La crise des banlieues a relancé la question. Et la circulaire reste dans bien des endroits lettre morte. Les étudiants étrangers, mais aussi les professeurs invités par les universités sont régulièrement victimes de cette ambiance délétère : les cas de refus de permis de séjour ou de leur renouvellement sont de plus en plus fréquents.

Dans de nombreuses universités, des étudiants engagés comme moniteurs ou post-docs ont été mis en



difficulté par une législation discriminatoire et abusivement tatillonne ; d'autres, titulaires d'une carte étudiant, se sont vus refusés un titre de séjour.

Dans le même temps, le Ministre de l'Intérieur propose son projet d'immigration choisie « en faveur de certains étudiants étrangers, qui bénéficieraient d'un visa à points et seraient sélectionnés en fonction de leur « projet d'étude, de leur parcours académique » et des « intérêts de la France et du pays d'origine ». Nous ne pouvons accepter qu'il

ait deux poids, deux mesures, les bons étrangers qui rapportent de l'argent et des connaissances, et les indésirables qui viendraient profiter de la qualité française. Ni que les Universités soient démisées de leur compétence scientifique et que leur mission d'accueil et de diffusion des savoirs soit ainsi remise en cause. Le SNESUP fait appel à tous les collègues pour soutenir les élèves et étudiants étrangers menacés, et pour apporter toutes les informations dont ils auraient connaissance. ●

REIMS

Étranger et indésirable

Lors des événements du mois de novembre, Aubin s'est trouvé au mauvais moment au mauvais endroit. Alors qu'il revenait d'une séance de sport, la police l'a interpellé à côté d'un groupe de mineurs suspects d'avoir mis le feu à des poubelles. Mis en détention provisoire, il a été jugé en comparution immédiate le 14 novembre par le Tribunal correctionnel de Reims et condamné à une peine de 2 mois d'emprisonnement dont 15 jours ferme, malgré des témoignages en sa faveur. Mal conseillé par la jeune avocate commise d'office, il n'a pas fait appel de ce jugement.

Aubin est étudiant en deuxième année LEA à l'Université de Reims. De nationalité béninoise, il était, au moment des faits, en situation régulière sur le territoire français, et désire continuer ses études en France. Mais la Préfecture de la Marne a refusé le renouvellement de son titre de séjour et lui a donné un mois pour quitter le territoire français ; il est à présent sous le coup d'un arrêté de reconduite à frontière. La Préfecture évoque comme seul motif : « trouble à l'ordre public ». I. K ●

ANGERS

Un préfet pris la main dans le sac

Forte mobilisation pour Zakaria



Plus de 200 personnes ont manifesté pour soutenir l'étudiant marocain, hier à Angers.

Angers : nous apprenons que la Préfecture – en toute illégalité – n'hésite pas à téléphoner aux secrétaires de la scolarité afin d'extorquer des informations sur les résultats obtenus par certains étudiants étrangers.

Victoire pour Zak.
(Ouest France – 26/02/06)

Zakaria, un jeune étudiant marocain, a tout le profil d'un étudiant « normal » : bachelier S en 2005 dans l'académie, il a passé tous ses contrôles continus, TP et examens. Mais lorsqu'il a demandé sa carte de séjour étudiant, il a obtenu en retour d'abord une invitation à quitter le territoire, puis un ARF (arrêté de reconduite à la frontière)...Vive émotion parmi ses nombreux camarades de fac et de lycée : deux manifestations réunissent 200 personnes.

Le SNESUP dénonce cette mesure administrative inique. Le

TA de Nantes est saisi – et donne raison à Zak ! Il annule l'ARF et rappelle à la Préfecture qu'il lui incombe de donner une autorisation provisoire de séjour à Zak. Mieux encore, il juge que le Préfet a fait une « erreur d'appréciation » en lui refusant son titre de séjour.

À force de vouloir, pour satisfaire son ministre de tutelle, « faire du chiffre » dans son registre comptable des ARF, le Préfet vient donc de se faire taper sur les doigts. Bien fait ! La victoire de Zak en appelle d'autres. ●

J.-L. Godet



9



© Istockphoto/Anton Seleznev

Nouveaux espaces de coopération ?

Le partage, les coopérations sont au fondement de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les communautés scientifiques disciplinaires mettent toutes en avant la notion de coopération et de réseaux, à l'opposé de campus d'excellence pour la recherche et pour les formations les plus élevées tels que définis par le « pacte gouvernemental ». Le réseau mondial de l'internet a bouleversé cette aspiration. Les choses bougent vite, de nouveaux espaces de coopération se dessinent ; les PRES, certes, mais pas seulement. De nouveaux acteurs comme les régions s'engagent. Mettre en dialogue et confronter ces nouvelles réalités est l'objectif de ce dossier.

Tour de France des PRES : un bref aperçu de l'état des lieux

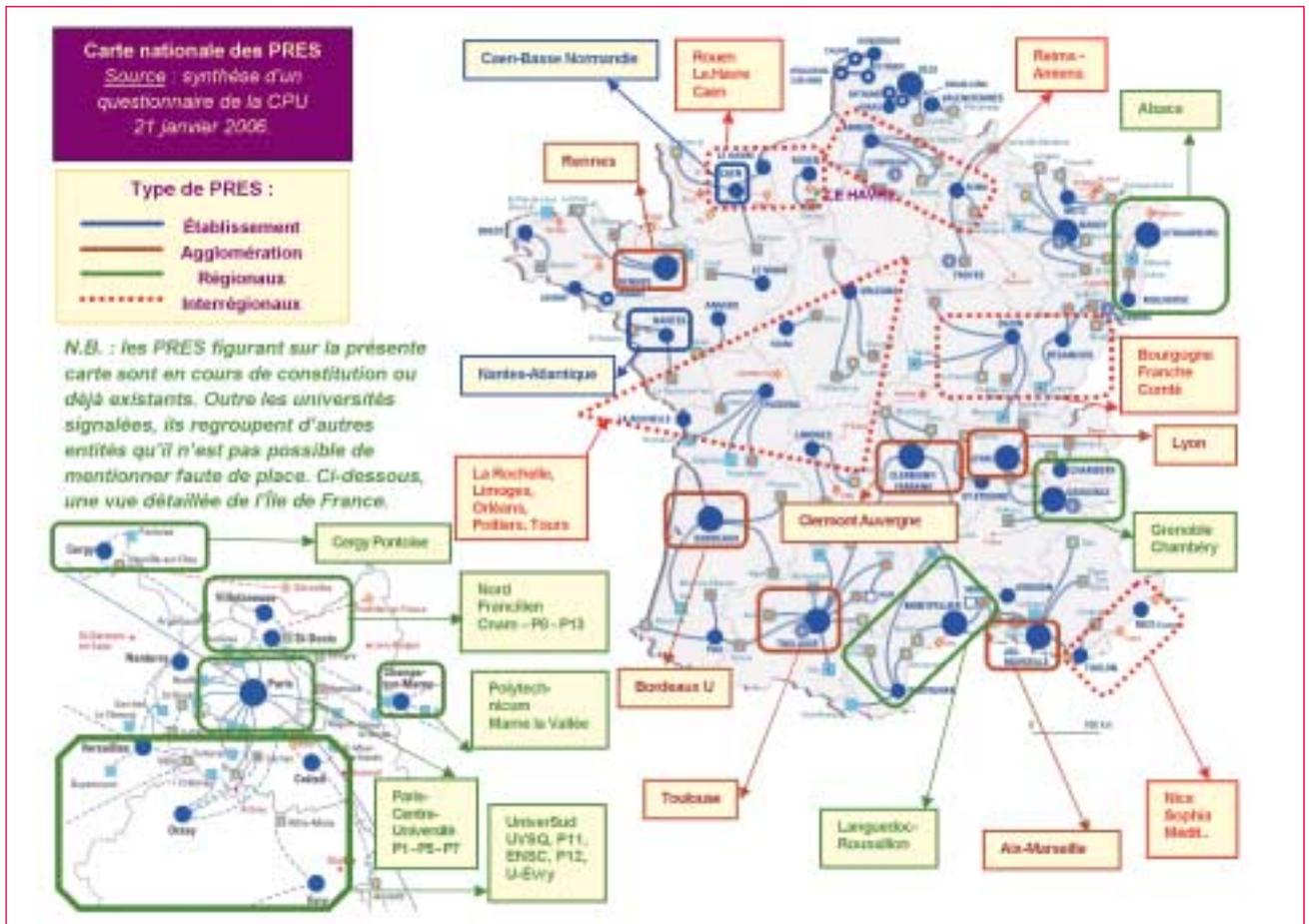
→ par Serge Czajkowski, Membre de la CA du SNESUP

Presque toutes les universités sont aujourd'hui engagées de manière plus ou moins avancée dans la constitution de PRES : 65 sur 70. Leur forme et leurs missions sont variées, traduisant une certaine confusion dans la perception des PRES tels que définis par les États Généraux de la Recherche.

Lors de son séminaire sur les « politiques de sites et structures juridiques » (21 janvier), la CPU recensait 21 PRES déclarés : 5 en Île-de-France (Paris Centre Université, PRES Nord Francilien, UniverSud Paris, PRES de Cergy-Pontoise, Polytechnicum de Marne-la-Vallée), et 16 en régions, classés d'après leur périmètre en PRES « d'établissements » (Caen, Basse-Normandie, Nantes Atlantique universités), PRES « d'agglomération » (Aix-Marseille université, Clermont Auvergne, Université de Lyon, Toulouse Midi-Pyrénées, Rennes 1/Rennes 2, Bordeaux universités), PRES « régionaux » (Alsace, Grenoble/Chambéry, Reims/Amiens, Languedoc Roussillon) et PRES « interrégionaux » (Bourgogne Franche-Comté Université, La Rochelle/Limoges/Orléans/Poitiers/Tours, Nice Sophia Méditerranée, Le Havre/Rouen/Caen). On notera qu'une université comme Caen émergerait à la fois à un PRES « interrégional »

normand (avec Le Havre et Rouen) et à un PRES « d'établissement » : ce dernier, quoique « poly-thématique », ne regroupe même pas toutes les composantes de l'université. Les membres fondateurs des PRES sont le plus souvent limités aux universités et écoles du site, mais incluent aussi des CHU (4 cas) ou des organismes de recherche (5 cas). Les membres partenaires sont généralement les collectivités territoriales et le « monde socio-économique », ainsi que les organismes de recherche, les écoles et éventuellement le CHU quand ils ne sont pas membres fondateurs. Les structures d'appui actuelles de ces PRES sont des conventions (6), des déclarations d'intention (8), 1 contrat d'objectifs, 2 associations loi 1901, 1 GIP, et 3 PRES n'ont pas encore de structure d'appui. Les formes envisagées pour l'avenir sont très diverses : 5 EPCS, 4 fondations, 2 GIP, 1 GIS, 1 convention, et 8 non encore fixées. La

forme de la structure d'appui n'est pas anodine : un EPCS pourrait bénéficier de moyens y compris en postes statutaires par exemple, mais est régi par le principe d'exclusivité, c'est-à-dire que ses membres sont dessaisis des compétences qui lui sont transférées. Le GIP apparaît comme une structure plus souple et moins contraignante, mais ses moyens seront pris sur ceux des établissements membres, avec, dans le contexte actuel, la tentation de recourir à des emplois contractuels. Les missions dévolues aux PRES vont de la mise en place de services communs (relations internationales, vie de l'étudiant, valorisation, documentation, TIC-TICE) à celle d'une offre commune (formation initiale, continue, collège d'écoles doctorales). Une douzaine de PRES seront des instances de réflexion (mise en cohérence de la carte de formation, définition de politiques communes, en particulier en recherche, etc.) ●



Questions à M. André Lespagnol,

Vice-Président du conseil régional de Bretagne, chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et l'innovation

Les régions sont un acteur majeur de la territorialisation de l'enseignement supérieur, André Lespagnol, vice-président du conseil régional de Bretagne, chargé de d'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, en trace les forces et les limites.

Quel est le paysage recherche-enseignement supérieur en Bretagne ?

La Bretagne dispose d'un potentiel de recherche et d'enseignement supérieur important : 4 universités, avec 8 IUT, un certain nombre de grandes Écoles importantes (dont l'INSA, l'Agrocampus, l'École nationale des Télécommunications...) pour un total de 80 000 étudiants et une palette de formation très large.

Son potentiel de recherche représente autour de 4 % du potentiel national, avec un centre, Rennes, mais avec une répartition sur plusieurs sites comme Lannion, Lorient, Roscoff, et l'émergence d'un second pôle à Brest, centré notamment sur les sciences de la mer. La Région Bretagne le soutient par différents programmes et engagements financiers.

En matière de recherche elle finance, via le Contrat de Plan, des équipements structurants, par exemple l'océanographie opérationnelle à Brest ou l'imagerie bio-médicale à Rennes. Elle soutient l'émergence de nouvelles compétences de jeunes chercheurs avec une politique volontariste d'allocations doctorales sur trois ans, à un niveau salarial aligné sur celui du ministère (70 allocations à 100 %, 20 à 50 % cofinancées avec des organismes en 2005). Dans le Contrat de Plan 2000-2006, elle a cofinancé (pour 35 millions d'euros) un volet de constructions pour l'enseignement supérieur (surfaces pédagogiques, bibliothèques). Mais nous connaissons un grand retard dans l'exécution de ce volet du Contrat de Plan, en raison de la réduction brutale depuis 2003 des dotations de l'État. Par ailleurs, la Région, dans ce domaine de l'Enseignement Supérieur, soutient un certain nombre d'actions destinées à améliorer l'offre de formation par une mutualisation des ressources (campus numérique,

système de pré-inscription en ligne des bacheliers, dispositif de soutien à la VAE, mise en place d'un CFA public du supérieur), dans le cadre de « l'Université de Bretagne », association regroupant les 4 universités, la Conférence des Grandes Écoles, l'IUFM.

Sur les PRES, quelles sont les réflexions et interventions de la Région ?

La Région est intéressée par la question de l'organisation de l'enseignement supérieur, et les projets de création de PRES. Elle a des échanges avec le milieu universitaire, et suit attentivement les débats qui se déroulent en son sein, notamment quant au périmètre géographique d'un futur PRES, entre logique métropolitaine et logique territoriale régionale.

La Région souhaite très clairement que puisse se constituer un PRES à l'échelle de la Bretagne, reprenant les acquis de « l'Université de Bretagne » et pouvant s'étendre au domaine de la recherche pour porter certains projets, tel le projet de structure mutualisée de valorisation de la recherche porté par les quatre Universités et deux Écoles qui a été agréé par l'ANR. Nous souhaitons que cela puisse déboucher positivement, dans une logique de coopération.



© D.R.

Tout en exprimant notre point de vue, nous sommes en même temps respectueux de l'autonomie des universités : ce sont elles – leurs responsables, leurs conseils – qui ont la main.

Pour la Région, le couplage entre l'enseignement supérieur et la recherche est-il toujours pertinent ? Son lien avec les pôles de compétitivité ?

Le couplage enseignement supérieur-recherche est très important. Le développement des écoles doctorales montre bien sa nécessité. Cela étant, les modes de liaison

entre formation et recherche peuvent varier selon les lieux, par exemple entre un IUT et une plateforme technologique pour le transfert vers les PMI.

Nous devons offrir une palette très large de formations, du premier au troisième cycle, dans une Région qui a le plus fort taux de réussite au Bac et de poursuite d'études supérieures.

Nous estimons également qu'il faut conserver et soutenir un spectre large de domaines de recherche, car il est dangereux de se concentrer exclusivement sur certains secteurs. Nous devons penser aux priorités de demain, qui ne sont pas forcément celles d'aujourd'hui.

Tout cela devra faire partie des discussions pour la préparation du futur Contrat de Plan, qui devrait être bouclé pour le 31 décembre 2006.

Quant aux pôles de compétitivité, la Région a choisi de s'inscrire dans cette démarche initiée par le gouvernement, pour rapprocher les acteurs (centres de recherche et de formation, entreprises) sur un certain nombre de thématiques qui nous paraissent importantes pour le développement économique régional. La Bretagne a d'ailleurs obtenu des résultats positifs, avec la labellisation de deux pôles à vocation mondiale (« Images et Réseaux », Mer).

Nous sommes partie prenante à cette démarche, et sommes prêts à la soutenir en cofinanciant des projets collectifs, pour autant que l'État lui-même tienne ses engagements. Mais si les pôles de compétitivité sont une réalité, ils ne sont pas toute la réalité de la recherche, loin s'en faut, et nous n'entendons pas concentrer tous ces efforts sur ces seuls pôles au risque d'un dépérissement du reste de la recherche fondamentale ●

Propos recueillis par Carmen Alava

RENNES 2

C'est par Ouest France que les collègues ont appris que les présidents d'Université et les directeurs d'établissements rennais travaillaient sur l'hypothèse d'un PRES. Aucune instance n'avait été consultée. Les collègues, tout comme la Région, ont condamné leur mise à l'écart. Le nouveau président, sur l'insistance de la Région, a rectifié le tir. Se profile une structure de coopération régionale avec un éventuel rapprochement des deux universités. Les collègues ne veulent pas être déposés. **Jacques Degouys**

Table ronde

Consacré pour l'essentiel aux PRES et à la territorialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, cette table ronde entre Yannick Vallée et Jean Fabbri, avec la participation de Richard Lioger, troisième Vice-Président de la CPU, animée par François Bouillon, permet de bien cerner les convergences et les divergences.

François Bouillon : Avant de voir comment le paysage universitaire est susceptible de bouger, il y a une première question, c'est le lien entre la formation des jeunes et la recherche.

Yannick Vallée : La CPU reste sur les 10 propositions de sa conférence de Lyon (2005), à savoir, pour dire les choses un peu clairement, contre la mise en place de collèges universitaires. On pense qu'il y a une logique à ce que l'enseignement universitaire soit perçu comme un tout du premier semestre de la licence jusqu'au doctorat.

Jean Fabbri : Ce lien entre recherche et universités, dès le niveau L, est constitutif de l'enseignement supérieur. Il doit non seulement être préservé mais enrichi.

F. B. : Cela veut-il dire, que la carte actuelle des implantations universitaires sur l'ensemble du territoire, telle qu'on la connaît, reste la même, et qu'on essaie de conforter ce lien partout ?

Y. V. : La question qui n'est pas taboue pour moi c'est la question à terme de regroupements d'universités. La question des structures une par une, c'est une question qui peut se poser.

J. F. : Je pense qu'en la matière c'est surtout l'effort financier de l'État qu'il faut centrer sur les missions de l'enseignement supérieur.

Actuellement, le gouvernement se désengage et pour le financement des études alloue des sommes qui sont inférieures au standard européen.

L'enseignement supérieur, c'est une des missions fondamentales de l'État, il doit l'assumer partout, en tous lieux, pour le plus grand nombre.

Y. V. : Nous, on souscrit à toutes les ambitions – d'ailleurs, plus ou moins ambitieuses – qu'on pourrait définir, sur le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur notre ancien ministre Fillon avait parlé de 50 % de diplômés du supérieur, c'est juste la moyenne de l'OCDE.

J. F. : Et on en est très loin !

Y. V. : Ce qui est clair ce n'est pas en fermant des universités qu'on y arrivera. La question des moyens que tu abordes est légitime. Il faut que l'État investisse plus dans l'enseignement supérieur. On sait que les chiffres en France sont chroniquement inférieurs aux Etats-Unis. La légitimité est de le faire à tous les endroits où il y a des universités en ce moment.

J. F. : L'équilibre État/Région change : pas seulement avec le pacte recherche. Le budget 2006, les contrats quadriennaux, le montrent. Les régions interviennent, par exemple pour les locaux des antennes universitaires.... Pour nous, cela conforte les inégalités régionales. Le mesurez-vous, à la CPU ?

Y. V. : Que les régions interviennent, ça ne me choque pas. Pour une part qui resterait à définir. Elles le font déjà : sur les formations professionnalisantes ou sur la formation continue. Sur les implantations encore une fois, il faut faire la différence entre là où il y a des cœurs d'université et la problématique des délocalisations.

F. B. : Un des arguments les plus puissants employés y compris dans le rapport de l'IGAENR pour défendre l'actuelle carte universitaire, c'est que les universités sont souvent les seules implantations de la recherche en régions.

Y. V. : Les universités ce sont des organismes de recherche locaux au sens où



©DR

Yannick Vallée

1^{er} Vice-Président de la Conférence des Présidents d'Université



© istockphoto/Enrico Fianchini

S'associer pour coopérer...

elles font de la recherche. Qu'elles soient les partenaires un peu privilégiés des régions, ou des métropoles, que le tissu industriel y participe, cela me semble assez logique. Ce qui serait un leurre c'est de croire que l'on peut limiter les relations industriels/universités avec les seuls industriels de sa région.

J. F. : La nécessité de s'adapter à une cohérence régionale, n'est pas la nécessité de la recherche. Cela relève beaucoup plus d'une vocation de transfert de technologies, d'apport à l'innovation de certaines branches industrielles. On peut très bien être en résonance du point de vue scientifique, aussi bien en sciences dures qu'en sciences humaines, avec des gens qui sont très loin.

Y. V. : Il y a quand même à travers le monde quelques exemples de ces sites où cela a donné des réussites finales en matière d'emploi ou de création de richesses. Je suis favorable à la notion de pôles de compétitivité parce que je crois que de mettre ensemble des acteurs locaux, ça a sa cohérence.

F. B. : Sur la question des pôles de compétitivité, des PRES. Il y a des initiatives qui ont été prises sur une grande partie du territoire en matière de PRES que ce soit à Aix-Marseille, à Bordeaux, à Rennes, ... quelle appréciation portez-vous sur cette accélération du mouvement, avant la loi ?

Y. V. : Indépendamment de la loi, constater que des gens, plusieurs universités ou des universités avec des écoles se rendent compte qu'ils ont intérêt à travailler ensemble, je pense qu'on est tous d'accord là-dessus.

J. F. : La logique de coopération est partagée, en matière d'enseignement et en matière de recherche. Là où ça devient un peu plus pernicieux, c'est la façon dont les choses s'élaborent. L'idée c'était effectivement de favoriser les coopérations mutuellement avantageuses, librement consenties et associant ce qui se fait dans les établissements universitaires et les organismes. Or, toute la phase actuelle ne concerne que les universités. On voit très peu d'organismes ou de laboratoires autonomes se mettre à travailler avec les universités.

Y. V. : Il y a déjà tout un tas d'unités mixtes, quand même. Je crois qu'il y a une réelle difficulté pour les organismes à participer aux PRES. Ils sont par définition nationaux et ont du mal à se définir comme étant la somme de sites territoriaux. Je comprends la difficulté pour le CNRS à dire: si je vais dans le PRES de Bordeaux, est-ce qu'il faut que j'aie aussi, par exemple, dans celui de Rennes ou de Bretagne. Que la conséquence des PRES soit la seule collaboration entre les universités et les écoles, ce serait déjà une conclusion pas si mal que ça, non?

J. F. : Oui, mais la vaste réflexion collective qui a abouti aux États Généraux de Grenoble et qui conduisait, pour une meilleure efficacité, à mettre en cohérence de manière volontaire, ce qui se passe dans les établissements, les organismes, les universités, et ce à quoi on tend actuellement, c'est-à-dire exclusivement une réforme qui touche au périmètre des universités, il me semble que c'est très loin des besoins.

Y. V. : Moi, je vois plutôt comme un élément positif que les universités soient en avance dans le processus. Cela prouve qu'on est réactif.

J. F. : Mais ce sont essentiellement les présidents d'université, et certains présidents ou vice-présidents de régions, qui ont fait le forcing pour des regroupements anticipant les PRES, visant à délimiter des périmètres, avec des noyaux durs de 4 à 5 personnes.

Richard Lioger : Là-dessus je peux te dire que chez moi il y a eu un CS et une convention des trois conseils réunie il y a trois semaines pour décider de la stratégie à tenir en matière de PRES. De toute façon, on sera obligés d'engager les CA dans le PRES.

F. B. : Une question concrète. Par exemple, à Aix-Marseille, dans la convention, il est envisagé que dans le

cadre des PRES, il y ait réunion des trois conseils scientifiques pour définir la politique scientifique du PRES.

Y. V. : Je dirais, pourquoi pas ? Il y a une difficulté par rapport à la loi de 84. Parce que tant qu'il y a trois universités, il y a de fait trois conseils scientifiques et trois conseils d'administration. J'imagine que ça peut marcher tant qu'il n'y pas de décision dure à prendre, sinon il faudra revenir aux conseils d'université. S'il n'y a pas consensus global, les conseils d'administration voteront contre la décision.

J. F. : Le ministère continue à avancer ses pions. Dans le rapport de l'IGAENR, il y a un certain nombre de pistes: pousser par des mesures financières à des regroupements d'universités avant la constitution des PRES, expérimenter dès septembre 2007 la contractualisation, au niveau des PRES, et non au niveau des établissements; ce qui d'une certaine manière fait disparaître les établissements. À Grenoble, il n'y avait pas du tout la volonté de faire disparaître les établissements, mais de prendre en compte leurs richesses et la démocratie qui est à notre sens constitutive de l'activité de recherche et d'enseignement supérieur.

Y. V. : Oui, je suis d'accord avec toi. Je pense que le choix de rapprochement plus ou moins fort, allant jusqu'à la fusion d'établissements, j'espère qu'il se fera sur des choix locaux, avec des votes des conseils. Et c'est pour cela que les PRES pour l'instant sont des outils de coopération, de mise en cohérence et pas beaucoup plus. La difficulté démocratique que je suis prêt à acter avec toi c'est que tant qu'on ne pourra pas considérer que ces PRES vivent comme des établissements uniques, fédérés, avec des conseils, il y a un problème de démocratie.

F. B. : Est-ce que la logique des PRES pousse selon vous à retoucher la loi de 84 ?

Y. V. : Ce n'est pas directement lié. À mon avis, il faut retoucher la loi de 84. Le PRES ne peut pas être qu'un by-pass de la loi de 84, c'est-à-dire utiliser les PRES pour la contourner. La vraie question c'est: qu'est-ce que nos conseils acceptent de transférer vers le PRES et comment nos conseils gardent un certain contrôle?

R. L. : Oui, cela dit le PRES peut avoir une politique de la vie étudiante et le fait de regrouper quatre universités, du point de vue des collectivités territoriales, cela donne beaucoup plus de possibilités sur la vie étu-

diane, qu'on ait sur les transports – par exemple entre Nancy et Metz – la gratuité...

Y. V. : Que transférer? Je pense que c'est aux acteurs locaux de définir ce qu'ils souhaitent transférer. Et peut-être qu'ils vont pas transférer tout d'ailleurs du jour au lendemain. On sent que c'est plus facile sur la recherche.

J. F. : Justement, cela pose bien les questions d'objectifs avant les questions de structures. Un objectif, cela peut être au niveau d'une structure de coopérations que vont être soutenus le logement et le transport des étudiants. De la même manière, un des objectifs de Grenoble



© D.R.

Jean Fabbri
Secrétaire général du Snesup

c'était de faire en sorte que dans les PRES tous les enseignants-chercheurs – et même au-delà – aient la capacité de trouver une équipe d'accueil. Aujourd'hui, il y a un certain nombre d'entre eux se trouvent être exclus de la recherche parce qu'ils sont venus pour des missions d'enseignement, ou qu'ils ne sont pas (ou plus) en résonance avec les thématiques de leur laboratoire. Faire en sorte que le PRES soit justement une possibilité pour que le droit effectif à la recherche soit exercé, c'est un véritable gain.

Y. V. : Sur les aspects fédératifs. Peut-être qu'on va vers des grosses structures du type confédéral, il n'en reste pas moins que je ne reste pas persuadé que le découpage actuel des universités soit obligatoirement le bon. Même sans imaginer in fine une seule structure unique, je pense à l'évidence que sur certains sites il faudra se demander si le découpage actuel est le bon.

J. F. : Il faut faire attention à ce discours là qui est biaisé. Pour l'essentiel, les ressources des universités proviennent de l'État. Donc, on peut se dire – et un certain nombre d'universités le font – aller vers les PRES c'est aller vers les intentions de l'État... c'est avoir les moyens. Il y a des



moyens incitatifs en matière de dotations pour faire en sorte que les universités aillent là où on souhaiterait qu'elles aillent. Est-ce que l'on peut envisager l'attribution de postes aux PRES?

Dans la conception qui est la nôtre, les postes tant en matière d'enseignants-chercheurs que de chercheurs que de personnels IATOSS, ils vont aux établissements et les PRES n'ont pas vocation à recruter.

Y. V. : On pourrait en discuter à terme, ce serait compliqué. Faire recruter les PRES ? chez nous, ça revient à créer une 5^e université.

Moi, je me place dans une optique qui est plutôt la tienne : les universités recrutent. Après éventuellement, il y aura des mises à disposition des PRES. Si les PRES ça complique les choses, alors il ne faut pas les faire.

F. B. : Néanmoins, le PRES a besoin d'un budget!

Y. V. : Oui, je ne trouverais pas anormal qu'il y ait un budget de mutualisation, que chacun des participants disent nous mettons 15, 20 % de notre budget recherche en commun. Cela demande d'abord que les universités aient un budget recherche pour pouvoir le mettre en commun, ce serait abondé par l'État.



Richard Lioger

3^e Vice-Président de la Conférence des Présidents d'Université

Je comprends vos éventuelles réticences à dire que pour être abondé, on est obligé de faire un PRES, sinon on perd toute la carotte.

Ce n'est pas la position qu'on défend. En même temps je pense qu'il est assez légitime que l'État cherche à structurer la recherche française... et les « campus », ce sont les endroits où il va y avoir beaucoup d'argent, où les collègues vont accepter plus ou moins contraint ces campus.

J. F. : Étroitement liés à l'agence d'innovation industrielle, c'est-à-dire étroitement liés aux pôles les plus pointus des pôles de compétitivité.

F. B. : Sur cette question des « campus », vous aviez dit dans la phase préparatoire de la loi votre hostilité à ces campus. Donc, votre hostilité reste pleine et entière ?

Y. V. : Notre position est : les campus tels que définis dans la loi sont des structures concurrentes des PRES.

On craint que l'essentiel des moyens aille vers les campus. Nous, on est sur la vision de PRES généralistes sachant définir des priorités.

J. F. : Oui, s'il s'agit de faire plus dans certaines disciplines ou certaines thématiques. Dans le paysage de la recherche, on fait quand même porter à des tas de disciplines des « vertus » d'être totalement inutiles ou extrêmement spécifiques à un enseignement.

R. L. : C'est aussi les moyens de conserver des formations qu'on aurait perdus autrement si on était restés isolés. L'idée c'est qu'on ait tout dans un PRES, c'est-à-dire l'ensemble des formations de tous les domaines et de tous les masters, sauf des choses extrêmement spécialisés que les étudiants iraient faire ailleurs.

F. B. : Un autre aspect du débat c'est la question du périmètre des PRES.

Y. V. : Il y a des cas simples : sur une ville, l'ensemble des universités doit y participer. Mais si on fait la somme des écoles, dans certaines villes, cela fait beaucoup de monde.

La question la plus difficile c'est les universités dans des villes de taille moyenne, est-ce qu'elles se mettent avec une grosse agglomération ou pas ?

Et puis, il y a des zones de la carte où il n'y a que des villes de taille moyenne. Nous, sur l'université de Chambéry, on discute actuellement : comment on associe l'université de Savoie, je ne suis pas sûr qu'elle ait intérêt à devenir un satellite de Grenoble.

J. F. : Il y a d'autres enjeux qui se greffent là-dessus, par exemple l'intégration des IUFM aux universités. Est-ce qu'on ne va pas sauter une étape et intégrer les IUFM à des PRES?... et/ou en profiter pour localiser un certain nombre de préparations à la formation des maîtres dans des villes universitaires qui vont se trouver un peu mises à l'écart du noyau dur des PRES ?

Et ce qui est écrit dans le rapport de l'IGAENR, le rôle des DRRT, en faire des super préfets « scientifiques » de la

recherche en région, cela ne nous semble pas aller dans le sens de démocratie.

R. L. : Ca c'est une bêtise car on n'a pas besoin de ces super préfets.

Y. V. : On ne va pas défendre un droit de regard encore plus fort de l'État sur la politique scientifique !

Il n'en reste pas moins que l'État doit avoir un rôle. On entend aussi parler de rôle renforcé des recteurs dans les universités. On peut être assez mitigés là-dessus en respectant le rôle de chacun.

F. B. : Est-ce que l'on ne risque pas d'avoir une sorte de sélection naturelle qui s'opère pour les PRES ? Des PRES qui vont être promus au grade de campus, et puis des PRES auxquels on laissera le loisir de s'amuser dans la cour d'école...

Y. V. : Moi, je craindrais beaucoup plus la sélection naturelle si on ne fait pas les PRES. Car la sélection elle est en route actuellement.

Les gens décident de travailler ensemble pour éviter que certains tombent en route, je vois plutôt les PRES comme un élément rassurant pour les universités.

J. F. : On voit bien ici ce qui s'est passé dans la plupart des établissements. Devant la crainte de voir les établissements affaiblis tant par les orientations politiques actuelles que par un creux des flux démographiques, l'idée de se raccrocher à une structure qui soit un peu plus solidaire prend du poids ! c'est le radeau de sauvetage pour éviter le naufrage.

Y. V. : Je suis d'accord avec toi là-dessus. Oui, mais peut-être à tort les gens perçoivent les PRES un peu comme des cocons préservateurs, des cocons de protection. Il ne faut pas que cela ne soit que ça. Un PRES c'est d'abord des projets.

J. F. : La question forte c'est quelle ambition pour l'enseignement supérieur et la recherche.

Y. V. : Oui, qu'est-ce qu'on peut faire ensemble, même si le projet interroge la structure.

Je ne suis pas d'accord avec les gens qui disent que c'est seulement un projet car à un moment donné il faut s'interroger sur la structure.

J. F. : ... et travailler dialectiquement sur les deux termes ? ●

Propos recueillis par Carmen ALAVA

La contradiction d'un rapport

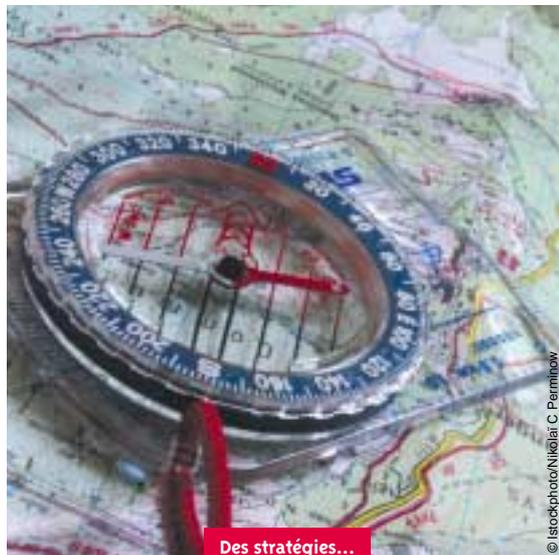
→ par François Bouillon,
Membre du BN du SNESUP

Le rapport « Recherche et territoires » offre un tableau synoptique de la territorialisation de la recherche qui est aussi celle des universités. Il montre qu'elle est la résultante d'une combinaison de plusieurs acteurs. Il nous alerte sur la vitesse des changements.

La lecture du rapport « Recherche et territoires » de l'IGAENR est utile à bien des égards. Même si nous sommes opposés à sa logique de fond – « Favoriser, par des incitations, juridiques et financières adaptées, le regroupement et la fusion de certains établissements d'enseignement supérieur » « Un contrat de PRES unique se substituant aux contrats signés avec chacun des établissements du pôle. » – il faut souligner sa qualité. Qualité de la méthode d'abord ; publié en novembre 2005, il fait un état des lieux de l'effort de R&D sur l'ensemble du territoire français grâce, d'une part, à la collecte et

à la synthèse de données statistiques et grâce, d'autre part, à des enquêtes sur le terrain qui lui permettent, par exemple, de faire, à cette date, un panorama des initiatives PRES sur le territoire : Aix-Marseille, Bordeaux, Lyon et Grenoble, Montpellier, Nancy, Rennes, pôle universitaire normand, les universités alsaciennes (p à 70). Qualité de la précision conceptuelle ensuite. Du territoire, le rapport dit que « son sens réside dans l'absence d'une aire géographique prédéterminée. Son zonage est opérationnel ou fonctionnel, avant d'être une donnée physique ». Soulignant l'engouement actuel pour le concept de « pôle » (pôles de compétitivité, PRES, pôles universitaires européens, pôles d'excellence universitaire...), il en expose le caractère polysémique pour conclure qu'avant tout « un pôle est un instrument de pouvoir » (p. 20)

Qualité de même de l'analyse des « stratégies territoriales » qui président à la construction des politiques territoriales de R&D. En ce sens le rapport distingue trois grandes catégories de stratégies : les stratégies dites de « structuration territoriale » avec comme bon exemple les PRES en tant que projet de regroupement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ; les stratégies dites « d'excellence » auxquelles émergent les pôles de compétitivité ; les stratégies dites « d'impact » tournées vers la valorisation et le transfert de la recherche dont le rapport note que « c'est sans doute sur ce terrain



Des stratégies...
et
des hommes.

que les collectivités territoriales sont le plus impliquées ». Ce qui signifie qu'en ce qui concerne la première catégorie de stratégies ce sont pour une part importante les acteurs institutionnels (universités, écoles, organismes...) qui sont plutôt à l'initiative alors que pour la seconde c'est surtout « l'impulsion de l'État qui est déterminante ». Cela permet de comprendre comment des logiques contradictoires peuvent être à l'œuvre lorsqu'on veut rapprocher ces stratégies comme, par exemple, dans le rapprochement entre PRES et pôles de compétitivité.

Qualité du diagnostic enfin notamment pour ce qui intéresse plus particulièrement les universitaires : la constitution des PRES. Selon le rapport, à la lueur de l'état des lieux fait (cf. supra), les causes des difficultés rencontrées sont : l'absence de doctrine du ministère sur le sujet, l'absence de pilotage sauf pour le lancement des premiers pôles, l'absence de structure juridique claire, le niveau de responsabilité insuffisant des représentants des collectivités territoriales et des organismes de recherche. Mais avant et par-dessus tout, ce qui est déterminant c'est « la volonté de coopération des acteurs ».

Une contradiction majeure

À partir de ces éléments, le rapport explore sept dimensions fondamentales des PRES : les missions, le caractère généraliste ou thématique des PRES, les acteurs, la structure

juridique, le territoire (régional, infra-régional, supra-régional), le pilotage, la contribution de PRES à l'égalité des chances favorisant l'amélioration de l'orientation, de l'accueil et du suivi des étudiants sur le « territoire » du PRES.

Reste que l'effort du rapport de tracer des solutions « territoriales » à la crise actuelle de la recherche et de l'enseignement supérieur bute sur une contradiction majeure. D'une part, prenant appui sur la stagnation actuelle des effectifs d'étudiants, il préconise une rationalisation de la carte universitaire par le regroupement voire la fusion des établissements d'enseignement supérieur.

Mais, en même temps, il reconnaît que les universités implantées sur tout le territoire contribuent à une répartition plus homogène de la recherche publique !

D'où l'alternative qui donne à réfléchir et qui incite aux propositions : « Comme dans tous les pays comparables... conforter les régions à fort potentiel ou tenter de réduire les écarts des régions les moins dotées ?

Autrement dit, l'objectif est-il que l'effort de R&D soit plus également réparti sur tout le territoire ? » Bien entendu les fusions d'établissements iraient à l'encontre. ●

RAPPORT IGAENR

Recommandation n° 5 :

Favoriser par des incitations juridiques et financières adaptées, le regroupement et la fusion de certains établissements d'enseignement supérieur ; intégrer la stratégie territoriale des organismes publics de recherche dans les projets d'établissement.

Recommandation n° 7 :

Etudier la faisabilité d'un contrat de PRES unique se substituant aux contrats signés avec chacun des établissements membres du pôle ; examiner la possibilité d'y intégrer les opérations contractualisées émanant des collectivités territoriales ; expérimenter ce contrat unique lors de la vague de contractualisation 2007.

Faudra-t-il choisir : l'enseignement ou la recherche ?

→ par Pascal Vaillant, Maître de conférence à l'université des Antilles et de la Guyane

Les effets de la politique ministérielle risquent de marginaliser encore davantage une université déjà soumise à des handicaps sociaux et territoriaux.



L'université ne fait pas partie du paradis antillais...

RÉPARTITION PAR SECTEUR DISCIPLINAIRE DES ÉTUDIANTS DE L'UAG (2004-2005, source : MEN/DEP)

Effectifs	L	M	D	Total
Droit-Sciences Polit.	1 909	305	55	2269
Sciences Éco - AES	1 114	214	19	1 347
L - SH - L (*)	3 513	601	96	4 210
Sciences	1 869	213	66	2 148
STAPS	411	69	8	488
Santé	615	437	3	1 055
IUT	229	-	-	229
Total	9 660	1 839	247	11 746

(*) Lettres - Sciences Humaines - Langues

Les 11 746 étudiants de l'UAG sont répartis sur 3 départements : 5 842 en Guadeloupe, 4 893 en Martinique et 1 371 en Guyane. Il y a une certaine « répartition fonctionnelle » des formations sur les 3 départements, cependant certaines formations spécialisées sont « décentralisées » par rapport au siège de leur UFR.

À l'Université des Antilles et de la Guyane (UAG) comme partout ailleurs en France, les filières générales font face à un afflux de bacheliers qui, confrontés à un système universitaire sans encadrement suffisant, ont un fort taux d'échec à l'issue de leurs première et deuxième année d'études. Au-delà

de cette situation commune, l'UAG souffre de handicaps supplémentaires. Le premier est lié à un phénomène, connu depuis plusieurs décennies, d'accentuation des inégalités scolaires dans les départements d'outre-mer; le second est un effet de « filtre passe-bas » social, dû au fait que certains des meilleurs bache-

liers des Antilles et de la Guyane, lorsque leurs parents ont les moyens d'assumer cette situation, vont faire leurs études dans de grandes villes universitaires métropolitaines (Paris, Bordeaux, Toulouse...). Parmi ceux qui restent, on trouve par voie de conséquence une plus forte concentration d'étudiants moins bien préparés par leur histoire familiale et scolaire à réussir dans les études supérieures.

Dans une petite université soumise à un déséquilibre de la démographie étudiante qui pèse sur le premier cycle (en 2004-2005, 82 % des étudiants de l'UAG étaient en cursus L), la pression est forte sur les enseignants-chercheurs afin qu'ils consacrent une plus grande partie de leur temps aux tâches d'enseignement (les heures complémentaires sont en pratique presque obligatoires pour tous), ainsi qu'aux tâches administratives. De nombreux collègues ont de plus en plus de mal à consacrer à la recherche autant de temps qu'ils le souhaiteraient, et qui serait nécessaire pour entretenir la vitalité de laboratoires ayant une visibilité au-delà du cadre régional. Le corollaire est que les équipes de recherche, mal « notées », ont peu de moyens pour attirer de talentueux futurs chercheurs dans des formations M ou D, et que les meilleurs étudiants, à ces niveaux d'étude, quittent leurs régions d'origine... ou n'y reviennent pas.

Pour sortir de ce cercle vicieux, il faudrait un effort conscient et volontaire. Une première solution consisterait à attribuer à l'UAG des moyens qui lui donneraient la possibilité de faire face à ces nouveaux défis. Malheureusement, la politique ministérielle actuelle consiste à laisser l'université gérer ces problèmes « à moyens constants ».

Concrètement, cela signifie laisser se former, en suscitant une concurrence entre établissements, un système universitaire à deux vitesses. Ceci est d'autant plus vrai aux Antilles et en Guyane, où la mobilité a un prix plus élevé qu'ailleurs.

À l'heure actuelle, de nombreux facteurs contribuent à éloigner l'espoir de voir venir l'effort que nous souhaitons. Tout d'abord, la mise en place du LMD se fait à l'économie, et la DES encourage l'élagage de la variété de l'offre de formation, tant au niveau M qu'au niveau L. Ensuite, la logique de concentration géographique des moyens, en train de se mettre en place à travers les nouveaux



Pascal Vaillant,
Maître de conférence
à l'université des Antilles
et de la Guyane

Remous au jury d'agrégation de Lettres modernes

par Sylvie Pittia
Membre du BN du SNESUP

En représailles de leur prise de position contre un projet de réforme de l'épreuve de grammaire à l'agrégation, le Ministère punit les récalcitrants en les évinçant des jurys.

dispositifs du gouvernement pour la recherche (qui risquent d'être pérennisés par la loi dite «*Pacte pour la Recherche*»), va marginaliser dans les années à venir les petites universités. Les pôles de compétitivité, nouvelle initiative d'aménagement du territoire, capturent une grande partie du financement public au détriment des programmes de recherche et laboratoires qui en ont le plus besoin, servent de critère de sélection dans le nouveau système de financement de la recherche par projets via l'ANR et l'AIL, et détournent de nombreuses créations de postes d'enseignants-chercheurs des formations déjà déficitaires.

▼
Le danger profond de cette situation est qu'elle renforce la dépendance de ces régions
▲

Les Antilles et la Guyane, dépourvues de pôles de compétitivité, sont ainsi doublement condamnées à voir stagner leur situation universitaire. À long terme, le danger profond de cette situation est qu'elle renforce la dépendance qui est déjà celle de ces régions, en privant leur université des moyens de former sur place les futurs scientifiques et intellectuels qui pourraient contribuer à leur développement. En condamnant l'UAG à être de plus en plus un «*collège universitaire de proximité*», destiné à occuper une jeunesse en attente de débouchés économiques, on l'empêche d'exister sur le plan de la recherche, et donc de contribuer réellement à des projets d'avenir qui lanceraient, eux, un cercle vertueux pour le développement scientifique, économique et social des départements français d'Amérique, et, au-delà, pour le pays entier. ●

Un projet de réforme concernant l'évaluation de l'épreuve de grammaire au concours d'agrégation externe, projet défendu par le nouveau président du jury et consécutif à la réduction du nombre d'examineurs par commissions, a suscité jusqu'à l'automne un débat animé par nombre de collègues grammairiens, membres anciens ou pressentis du jury. Ce débat a été clairement situé au plan épistémologique (la langue française constitue la discipline qu'enseigneront, avec la littérature, les lauréats de cette agrégation) et les opposants du projet de réforme ont aussi mis en avant l'exigence d'un principe essentiel à l'équité du concours : le principe de la double évaluation des épreuves dans toutes les disciplines, par des spécialistes de grammaire autant que par des spécialistes d'autres domaines, francisants ou comparatistes. Plus de 500 universitaires, représentatifs de la diversité des écoles de recherche, des disciplines et des établissements, ont apporté leur soutien. Le ministère et le président du jury, un inspecteur général, ont finalement annoncé le retour à des conditions d'évaluation proches des précédentes. Nouveau rebondissement quand les frondeurs sont punis pour avoir osé porter la contradiction scientifique : dix collègues ont été grossièrement évincés lors de la publication officielle des membres du jury (arrêté de nomination en date du 23 décembre 2005), soit les dix membres

de la commission de grammaire signataires de la lettre au ministre, alors que tous ont participé à la préparation des sujets pour les épreuves 2006.

La communauté universitaire éprouve un sentiment de consternation devant ces évictions arbitraires alors même que le débat avait été placé sur le terrain scientifique. Faut-il rappeler que le recrutement des collègues du second degré impose à tous les présidents de jury une haute exigence intellectuelle ?

▼
La communauté universitaire éprouve un sentiment de consternation
▲

Faut-il encore rappeler qu'ils doivent montrer leur capacité à rassembler dans la diversité des disciplines et des écoles de pensée ? Cette

affaire met en jeu la liberté académique autant qu'elle témoigne des ravages que pourrait déclencher une sélection des examinateurs fondée sur des critères inavoués de docilité devant tout projet ministériel. C'est aussi la place même des universitaires enseignants-chercheurs, au côté des corps d'inspection et des enseignants de classes préparatoires, qui est en jeu. On ne peut admettre que des collègues qui n'ont ni contrevenu au droit, ni dérogé aux règles de déontologie, soient punis par quelques bien-pensants pour avoir formulé une argumentation rigoureuse et défendu des principes scientifiques. ●

NB : Voir la lettre ouverte au président du jury de l'agrégation externe de lettres modernes, <http://assoc-asl.net/vie/html> "



Dix collègues évincés du jury !

© Istockphoto/Luca di Filippo

Universités : Autonomie et financements

► par Lise Dumasy, Membre du BN du SNESUP, Ancienne présidente de l'université de Grenoble 3

Plutôt qu'une « expérimentation » sans principe, une véritable autonomie des universités, dans le service public, suppose des moyens suffisants et une pratique renforcée de la démocratie.

Rebondissant sur des propositions de l'UMP, formulées par P. Méhaignerie, le bureau de la CPU s'est prononcé devant une commission parlementaire pour une présidentialisation renforcée de la « gouvernance » des établissements. Le SNESUP s'inquiète des orientations avancées dans ces échanges et de la méthode d'expérimentation envisagée.

Lorsqu'on parle d'autonomie des universités, il faut savoir ce que l'on veut dire. Autonomie par rapport à qui ? Par rapport à quoi ? Et pour quoi faire ? S'agit-il d'autonomie politique ? D'autonomie de gestion ? L'enseignement supérieur et la recherche qui lui est liée étant des missions de service public, chaque université dans l'exercice doit respecter le cadre de la fonction publique d'État, et les orientations politiques (politiques de recherche et de formation) discutées nationalement par les instances compétentes, dans lesquelles les représentants de la communauté d'enseignement et de recherche doivent être pleinement entendus. Qu'une université puisse avoir des moyens, dans ce cadre, et avec un contrôle national *a posteriori*, de développer des orientations de recherche propres et innovantes, par un renforcement, par exemple, du financement du secteur recherche, hors financement des labos, pourquoi pas ? Pour ce qui est de la mise en place du LMD, le ministère combine un pilotage arbitraire sans cadrage national avec une « autonomie » jouant la concurrence entre établissements. Les résultats positifs de cette autonomie sont rien moins qu'évidents. La nomenclature des formations contient plus de 18 000 entrées !

AUTONOMIE ET BUDGET

En fait la question est moins celle de l'autonomie que celle des budgets. Si les universités étaient correctement financées par l'État, elles auraient toutes les « marges de manœuvre » que l'on peut souhaiter. En l'absence d'un financement suffisant, toute autonomie ne per-

mettra au mieux que de gérer la pénurie. C'est le manque de moyens, récurrents et sur projet, au regard des ambitions (celles, affichées, de l'État, et celles des universités), qui restreint celles-ci. La CPU constate que toutes les universités ne sont pas semblables. Accord là-dessus ; sur les conséquences, c'est moins sûr. Chacun sait que les financements des cursus, insuffisants partout, sont de plus, selon qu'ils sont scientifiques, LLSSH, ou technologiques, honteusement inégaux. Chacun sait que les normes SANREMO sont inadaptées à la réalité des situations très diverses des universités. L'autonomie, en l'état, ne risque-t-elle pas de renforcer ces inégalités ?

Les financements sur contrats ont eu indéniablement l'effet de dynamiser les projets des universités, mais ils ont deux inconvénients : quatre ans, c'est trop court ; mais surtout, les contrats ne sont pas articulés sur les crédits récurrents.

▼
En l'absence d'un
financement suffisant
toute autonomie
ne permettra au mieux
que de gérer la pénurie
▲

Lorsqu'une innovation, financée par contrat, de quelque ordre qu'elle soit (dispositifs d'aide à la réussite, vie étudiante, culture, communication, voire nouveaux cursus...) s'est révélée un succès, elle ne peut être financée

sur la durée, sauf à faire des contorsions pour la déguiser sous un autre nom pour le contrat suivant. L'extension d'une logique de projet n'est envisageable que si elle ne conduit pas à la précarité des acteurs de ces projets, IATOSS inclus, si elle se fait dans le cadre d'instances de financement et d'évaluation qui soient transparentes et crédibles et si elle est soutenue ensuite par des crédits réguliers en cas d'innovation.

AUTONOMIE ET TRANSPARENCE

Renouvellement du mandat des présidents. Pour le SNESUP, l'enjeu premier ce sont nos missions d'enseignement et de recherche, la démocratie et la transparence... et cela détermine le caractère transitoire des fonctions exécutives. Quant au manque d'encadrement de haut niveau, c'est un phénomène tout à fait



© istockphoto/Matthew Gough

Qui détient les fonctions exécutives ?

avéré. De manière générale, c'est l'ensemble des emplois qui demandent des compétences plus grandes, et des formations spécifiques approfondies : c'est encore là une responsabilité de l'État. Dévolution du patrimoine aux universités. Cela créera de nouvelles inégalités, ou plutôt amplifiera celles qui ont déjà été créées par l'histoire. Sera-ce mieux quand les universités auront la gestion de leur patrimoine, et quand on leur dira : prenez sur vos moyens globalisés pour l'entretenir ?

Financements des collectivités locales et régionales : il est certes nécessaire d'entretenir de bons rapports avec celles-ci, qui sont intéressées au développement des universités, et peuvent y contribuer. Toutefois croire qu'elles se résoudront à un rôle de bailleur de fonds complémentaire, et ne voudront pas avoir leur politique de recherche propre (le plus souvent étroitement en prise avec le développement économique à courte échéance) est un leurre.

Composition et attributions du CA : le CA devrait être prescripteur collectivement sur des questions de stratégie de l'université – celles-ci restent souvent confinées, de fait, à l'équipe présidentielle, c'est flagrant ces mois-ci avec les projets de PRES. Réellement contrôler l'exécutif présidentiel, est son autre mission. Seul un scrutin de liste sans panachage le permet.

La CPU ne « représente » pas les universités, c'est un club de présidents, dont les orientations sont le plus souvent élaborées en dehors des communautés universitaires, qui ne se reconnaissent guère en elle. Comme forum de discussion, d'échange d'expériences, de formation (des présidents !) elle existe mais ne peut être ou se faire passer pour le représentant des universités. ●

Petits secrets de présidents

→ par François Bouillon Membre du BN du SNESUP

Abandonnant leur responsabilité première qui est de rendre compte à leurs conseils, des présidents d'université viennent de prêter leurs concours, dans le secret, à une opération de déstructuration du service public de recherche.

Tout le monde ne connaît pas Philippe Pouletty, entrepreneur en biotechnologie et créateur, en 2002, d'un office de lobbying, le Conseil stratégique de l'innovation. Familier du monde du pouvoir, Philippe Pouletty est aussi l'un des inspireurs du « Pacte » pour la recherche. À ce titre ses propositions sont que la recherche publique fonctionne sur 7 ou 10 fondations alimentées par des donations et par le reversement pour partie des sommes que l'État attribue aux grands organismes ! Pour compléter ces élégantes propositions, il suggère de repousser l'âge de la titularisation des chercheurs à plus de quarante ans et que l'évaluation « éventuellement contradictoire » soit l'apanage des experts désignés (cf. VRS n°363, *les sources du Pacte*, pp.12-13-14).

Trouvant probablement que les choses n'allaient pas assez vite, il a pris l'initiative de lancer la création ex-nihilo d'un Institut Européen de technologie (IET) sur le plateau de Saclay avec l'ambition de « créer un MIT européen dans un délai de quatre ans ».

Si ce projet n'affichait pas déjà un budget prévisionnel d'environ 800 millions d'euros par an avec 3 000 chercheurs « académiques de haut niveau » ce serait une absurde utopie à un double titre. Absurde car le MIT est une vieille université dans le sens plein du terme qui lie recherche et enseignement, créée en 1861, qui compte aujourd'hui 10 000 étudiants alors que le projet d'IET n'affiche aucune ambition en matière de formation d'étudiants.

Absurde aussi comme le dit excellemment les recommandations de la commission européenne : « à ce stade il serait déraisonnable d'essayer de développer un nouvel établissement ex-nihilo. L'excellence ne se décrète pas :

Dans la loi de programme de la recherche votée à l'Assemblée le 7 mars 2006, il serait prévu 300 millions d'euros pour les PRES et les CAMPUS ; c'est sur cette somme que l'initiateur de l'IET, Philippe Pouletty, veut faire main basse.

Les présidents à huis clos.



© istockphoto/Scott Maxwell

elle se situe dans la réalité du travail au fil du temps et dans la reconnaissance par les pairs... un établissement fondé sur une collaboration entre ceux qui existent serait préférable ».

SOUTIENS

Tout cela pourrait rester lettre morte si ce projet grandiose – centre de recherche de 80 000 m² sur le plateau de Saclay – ne cherchait voire ne trouvait des soutiens d'importance. Ainsi dans une lettre envoyée au Premier ministre, en date du 15 décembre 2005, les initiateurs du projet, lui rappelant son soutien déclaré au printemps dernier à l'idée d'IET, lui demandent pas moins que la plus grande partie des sommes prévues dans le loi de programme de la recherche pour les PRES et les CAMPUS !

Plus inattendu et tout autant inacceptable est le soutien que ce projet vient de recevoir des présidents des Universités Paris 4, 5, 6 et 7, qui ont signé seuls, dans le secret, sans demander l'avis de leur conseil d'administration et de leur conseil scientifique, des « lettres

d'intention sur une convention de collaboration ». Le contenu en est sidérant : « les membres fondateurs s'astreignent à une obligation totale de confidentialité concernant le projet IET et la négociation de cette convention... aucun autre établissement français ayant le statut d'organisme ou d'établissement public ne pourra devenir membre fondateur sans l'accord unanime des autres membres fondateurs ».

Heureusement que le conseil scientifique de Paris 5, alerté, veillait au grain : il vient de voter contre ce projet. Mais les conseils des trois autres universités n'ont toujours pas été saisis.

L'affaire est grave. De telles pratiques, de telles ententes illicites, font fi de la responsabilité des présidents d'université qui est de rendre compte à leurs conseils. ●

EN SAVOIR PLUS

- VRS n° 363
« Un pacte contre la recherche »
- <http://europa.en.int/comm/research>

Jacques Latrille à la conférence des Présidents d'université

→ par Claude Mesliand
Ancien président de l'université de Provence,
Ancien membre du BN du SNESUP

À l'occasion de l'hommage rendu à Jacques Latrille à Bordeaux le 10 mars 2006, Claude Mesliand, à l'époque président de l'université de Provence et membre du BN du SNESUP, se remémore. Il évoque le rôle qu'ont joué les présidents SNESUP aux commencements de la CPU.

C'est en mars 1976 que j'ai fait à la CPU la connaissance de Jacques. Nous étions de la deuxième génération des présidents d'université et notre mandat a eu à peu près la même durée que celui exercé par Alice Saunier-Seité au ministère des universités.

C'était une période difficile pour les universités soumises à une rigueur budgétaire, contradictoire avec leur nécessaire expansion, et menacées dans le mode de gouvernement pluraliste et équilibré qu'avait établi la loi Edgar Faure, par la volonté de la majorité parlementaire d'alors de restaurer le pouvoir quasi exclusif des seuls professeurs. Nous étions nombreux à nous y opposer, en utilisant les ressources d'action que permettait le statut de la CPU, une instance légale introduite par la loi Faure, qui faisait obligation à la ministre de la présider et surtout de l'entendre : il lui était difficile de récuser ses avis et propositions, surtout s'ils rassemblaient une majorité significative de la diversité des universités. Ce contexte politique et institutionnel permet de comprendre que, pendant ces années, la CPU a été marquée par l'action cohérente, très organisée, d'un groupe d'une bonne quinzaine de présidents syndiqués au SNESUP, et Jacques en faisait partie.

Jacques avait une parfaite connaissance des problèmes de sa discipline et une vision claire des conditions de son développement dans un cadre universitaire, c'est-à-dire en association et en solidarité avec d'autres disciplines. Rien n'était plus étranger à son esprit que le corporatisme, une disposition intellec-



▼
**une ligne de conduite
sans ambiguïté mais aussi
ouverte vers un souhaitable
rassemblement**
▲

tuelle encore vivace, notamment dans le milieu médical où l'on restait façonné par la spécificité d'une activité professionnelle, certes d'enseignement et de recherche mais aussi centrée sur les exigences de la fonction hospitalière. Jacques était fondamentalement un rassembleur. Son engagement citoyen s'inscrivait dans un ensemble de principes et de valeurs qui ne peuvent se réduire à un esprit étroitement partisan. Il avait la passion de l'égalité, qu'il ne confondait pas avec son rétrécissement en un égalitarisme réducteur des talents. Il était très attaché à l'idéal d'une société solidaire, respectueuse

des droits et de la protection des plus faibles. Il avait en horreur les privilèges destructeurs du nécessaire lien social. Ces positions de principe, au cœur des contradictions de notre société, constituent une grille de lecture et d'intelligence de l'action qu'en lien étroit avec le groupe des présidents syndiqués au SNESUP, il a conduite à la CPU.

Il s'est progressivement imposé comme l'un des concepteurs et des promoteurs les plus écoutés d'une ligne de conduite visant explicitement à rassembler, dans le respect de leur diversité, le plus grand nombre des présidents sur des propositions non pas jusqu'au-boutistes, mais intransigeantes sur l'essentiel : la sauvegarde de la capacité de développement des universités et le maintien d'un mode de gouvernement équilibré entre leurs différentes composantes. Un combat difficile, dans un contexte politique incertain, qui exigeait un sang-froid à toute épreuve de la part du bureau de la conférence qui était l'interlocuteur d'une ministre plus que soupçonneuse et même, à partir de 1979, décidée à couper les ponts.

Telles sont les circonstances dans lesquelles, en septembre 1979, Jacques se porta candidat. C'est là que Jacques fit la démonstration de ses qualités de négociateur, sur une ligne de conduite sans ambiguïté mais aussi ouverte vers un souhaitable rassemblement, dominée par la volonté de sauver ce qui pouvait et devait l'être dans le fonctionnement de nos universités et de convaincre que l'enjeu, budgétaire et institutionnel, n'était rien moins que l'avenir de la science et des formations universitaires. Parce que son passé témoignait de sa loyauté aussi bien que de sa fermeté, Jacques fut élu avec une confortable majorité, au grand désagrément de notre ministre, qui ne put, devant cette démonstration d'unité de la CPU, maintenir le boycott larvé où elle avait tenté de nous enfermer. ●

Après le premier choc pétrolier de 1974, la France entre dans une crise dont la montée du chômage est une conséquence majeure. Dans le même temps les effectifs étudiants des universités passent de 805 362 en 1975/76 à 957 634 en 1985/86.

Projet de loi sur l'immigration : la logique de l'immigration « choisie »

De la Circulaire Sarkozy du 21 février 2006 au projet de loi sur une « immigration choisie », les droits et libertés sont en péril. Entretien sur ce sujet qui donne lieu à de nombreuses saisines des tribunaux administratifs.

→ par Elydia Fernandez, *Premier Conseiller, Commissaire du Gouvernement, Cour d'appel administrative de Marseille.*

Quels sont les fondements du projet ? Est-ce un retour en arrière ?

Le projet part du postulat que l'immigration actuelle est sans rapport avec les capacités d'accueil de la France et de ses besoins économiques. Revenant à la problématique d'avant les années 1980, il s'inscrit dans une logique de l'immigration choisie en fonction de l'âge, de la qualification et de l'expérience professionnelle, des capacités linguistiques et de l'intérêt de la France. Il modifie profondément les dispositions relatives au séjour, à l'éloignement des étrangers et l'acquisition de la nationalité française et les dispositions relatives aux recours en la matière.

Sont favorisés pour la délivrance des visas et la délivrance de plein droit des cartes de séjour temporaires les étrangers dont l'âge, la qualification et l'expérience professionnelle, le niveau d'étude présenteront un intérêt pour la France.

Qu'est-ce qui change pour les étudiants et les universitaires et chercheurs étrangers ?

L'étudiant déjà titulaire d'une carte de séjour temporaire portant la mention « étudiant » valable un an pourra en solliciter le renouvellement pour une durée supérieure à un an et au plus pour quatre ans, s'il est admis à suivre, une formation en vue de l'obtention d'un diplôme au moins équivalent au master. Bénéficiera de la même possibilité le titulaire de la carte de séjour temporaire portant la mention scientifique lui permettant de mener des travaux de recherche ou de dispenser un enseignement de niveau universitaire.

De même, le projet de loi tout en restreignant les dispositions actuelles de délivrance de plein droit d'une carte de séjour, en prévoit de nouvelles en ce sens pour la délivrance d'une carte de séjour portant la mention « étudiant » pour l'étranger bénéficiaire d'un visa de

long séjour délivré dans le cadre d'une convention signée entre l'Etat et un établissement d'enseignement supérieur. Une carte de séjour portant la mention « Compétences et talents » valable trois ans est créée et sera délivrée à l'étranger susceptible de participer, du fait de ses compétences et de ses talents, de façon significative et durable au développement économique ou au rayonnement, notamment intellectuel, culturel et sportif de la France.

Ces dispositions mettant en œuvre une immigration choisie limitent dans le temps la participation de l'étranger intéressé aux intérêts et au développement

▼
Le projet est en rupture
avec la logique de l'intégration
par la durée
et par les liens privés
et familiaux
▲

de la France et ne visent pas à une véritable intégration.

Qu'en est-il des autres dispositions du projet relatives au séjour des étrangers ?

Le projet est en rupture avec la logique de l'intégration par la durée et par les liens privés et familiaux tissés en France par l'étranger mis en œuvre depuis plus de vingt ans.

Les liens familiaux ne seront plus un facteur de régularisation et de stabilité de la situation administrative des étrangers. Les conditions du regroupement familial et de son refus sont également durcies. La notion d'intégration républicaine fondée sur l'adhésion à des valeurs devient une condition nécessaire pour le séjour, dans de nombreux cas, notamment pour la délivrance discrétionnaire de la carte de résident au conjoint et aux enfants



Une politique du retour... en arrière.

d'un titulaire de la carte de résident ou au parent d'un enfant français titulaire depuis au moins trois ans.

Le contentieux des titres de séjour et des arrêtés de reconduite à la frontière est profondément remanié. Le nouveau système complexifie les différents recours possibles de fond ou en urgence.

Aux nouvelles règles très restrictives tant sur le droit au séjour et l'acquisition de la nationalité française que sur le recours au juge, posées par le projet de loi sur l'immigration, s'ajoutent le durcissement des politiques communautaires ou dans le cadre de l'espace Schengen et le notamment le projet de loi sur le contrôle du mariage.

Quelles sont les conséquences prévisibles d'une telle politique ?

Certains prophétisent que l'immigration en provenance des pays pauvres ne se tarira pas dès lors que les conditions objectives de celle-ci n'auront pas été modifiées, que ces nouvelles règles ne feront que renforcer la clandestinité des étrangers en raison de l'impossibilité de toute intégration par la stabilité de la situation administrative.

Sur ce dernier point il est à remarquer que le projet ne contient aucune disposition de nature à renforcer les contrôles et les sanctions sur les employeurs ayant recours à des travailleurs clandestins notamment étrangers ●

Propos recueillis par Gérard Cendres

Liens : <http://www.ldh-france.org/> ;
<http://www.sja-juradm.org/> ;
<http://www.educationsansfrontieres.org/> ;
<http://www.contreimmigrationjetable.org/>

PARLEMENT EUROPÉEN

Directive Bolkestein

→ par Marc Delepouve, membre du BN du SNESUP

Si la mobilisation a permis le retrait de mesures parmi les plus libérales, cette semi-victoire n'écarte pas tous les dangers.

Le 16 février le Parlement européen a voté la directive Bolkestein, gommant certains points parmi les plus libéraux du texte. Il faut y voir le résultat de la mobilisation altermondialiste, samedi 11 février, puis de la manifestation syndicale du 14, à Strasbourg. Mais nous ne pouvons nous satisfaire de cette semi-victoire :

- Agences d'intérim, services sociaux, santé, audiovisuel... sont sortis du champ d'application de la directive. Mais nombre de services publics y sont encore : éducation (sauf gratuite), poste, distribution d'énergie...
- Contrairement à ce qu'interdisait la version initiale, un État pourra imposer une déclaration administrative aux entreprises étrangères venant fournir un service, et pourra leur faire subir des contrôles. La loi sur les conditions de travail et les conventions collectives du pays d'accueil seront la règle (salaire, congés, temps de travail, condition d'hy-

giène et de sécurité...). Mais rien en faveur de l'harmonisation sociale positive. Au contraire, la concurrence entre les travailleurs de toute l'Europe poussera à des conditions de travail effectives vers les minima légaux. En outre, les travailleurs indépendants formeront un segment croissant et quasiment sans droit du marché européen du travail. Enfin, certains secteurs (travail à distance, traitements de données...), ainsi que les sièges sociaux connaîtront des délocalisations vers les pays aux faibles acquis sociaux. Ceci aggravera le dumping social.

- Qui plus est, se multiplieront les délocalisations des sièges sociaux vers les pays et les collectivités locales où il y a le plus d'avantages fiscaux et d'aides publiques. D'où une accentuation des difficultés de la puissance publique à remplir ses missions (éducation, recherche...).

Pour finir, grâce aux amendements du Parlement, les gouvernements pourront toujours imposer leurs règles nationales dans de larges secteurs : ordre et sécurité publics ; protection de l'environnement, de la santé publique, des consommateurs, du patrimoine historique et artistique ; poursuite d'objectifs sociaux et culturels. La directive passera devant le Conseil. Puis devrait venir une seconde lecture du Parlement... ●

« Il est clair que le vote français a changé le paysage européen. Tout le monde a compris après cela qu'il fallait remettre le social au cœur des politiques européennes. Ce n'est pas un hasard si le PPE-DE soutient les amendements de la directive Bolkestein »
John Monks, secrétaire général de la CES Libération, 13 février.



ESPACE FRANCOPHONE

Comité Syndical Francophone de l'Éducation et de la Formation

→ par Jean-Paul Lainé, Responsable du secteur International

À Ouagadougou, six syndicats du supérieur opposent des perspectives communes aux menaces convergentes.

Au lendemain du Forum social mondial de Bamako, se sont rejoints à Ouagadougou, capitale du Burkina Faso, le SNESS et le SYNTER du Burkina, le SNECS du Niger, le SAES du Sénégal, la CSQ du Québec et le SNESUP, pour préparer un projet d'activités communes. Cette réunion « inaugurerait » le Centre francophone de l'Afrique de l'Ouest, nouveau lieu de contacts et de travail. Le bureau du CSFEF était représenté par son président Roger Ferrari (SNES-FSU) qui introduisit et anima nos travaux.

UN CONSTAT PARTAGÉ

L'état des lieux a fait apparaître un constat général : après des phases de développement quantitatif et qualitatif, qui n'a pas été toujours sans luttes, le désengagement de l'État, ainsi que sa théorisation, se constate partout : pas ou plus de vision ambitieuse pour l'enseignement supérieur et la recherche

publics dans une perspective de long terme et de développement humain. Partout règnent l'« économisme », la conception étroite de « ressources humaines » et la dictature du court terme. Autre constat inquiétant, le recul du rôle des instances élues et donc de la démocratie. Si au Québec comme en France le service public recule, c'est principalement par la gestion et la pression financière. Dans les pays du Sud le développement du secteur privé se conjugue au désengagement de l'État (sauf luttes victorieuses comme il y a deux ans au Sénégal) avec comme corollaires baisse de la mobilité des enseignants-chercheurs, de la production scientifique, dépendance accrue à l'égard des thèmes et financements du « Nord » et ségrégation sociale renforcée.

UN PROJET SYNDICAL NORD-SUD

Un deuxième temps a été consacré à

l'élaboration d'un projet – qui sera soumis à toutes les structures adhérentes au CSFEF – dont l'objectif est de permettre aux syndicats de prendre en main de façon offensive des questions au centre des batailles idéologiques : argumentaires de réformes, questions essentielles comme celle de la mobilité et de l'évaluation, et ceci au Sud comme au Nord .

Ce projet devrait déboucher sur une étude approfondie, scientifique, de la mobilité des enseignants-chercheurs, en particulier dans les cadres Nord-Sud et Sud-Sud, sur des séminaires nationaux et sur une conférence internationale, contiguë aux prochaines rencontres du CSFEF, l'automne prochain à Bucarest ●



Universités et démocratie : le droit syndical

→ par Maurice Héryn, Membre du BN du SNESUP, animateur du secteur vie syndicale

Le 1^{er} février, une délégation du SNESUP a rencontré la Direction des Personnels de l'Enseignement sur les questions de l'exercice du droit syndical dans le supérieur. Si cette discussion a été positive, il reste à obtenir dans la pratique les droits que la DPE nous reconnaît.

Le droit syndical, c'est le droit pour chacun/e de se défendre et de se faire entendre, de construire des revendications, des propositions, de développer des actions pour les faire prendre en compte. Voilà pour le principe et pour le droit. Mais connaît-on le décret et la circulaire Le Pors de 1982 ? Ces textes, qui définissent les modalités concrètes de l'exercice du droit syndical, dans l'établissement, sont référencés et accessibles sur le site d'une seule université (Lille 3) sur vingt sites consultés ! On ne les trouve pas non plus sur le site de l'AMUE pourtant bien documenté.

DU DROIT À LA PRATIQUE

La disposition d'un local syndical, équipé en téléphone, en informatique est loin d'être générale. L'affichage, la distribution de documents syndicaux, l'information et l'activité syndicales se heurtent dans nombre de cas à des blocages, à des interdits à la fois courants, inacceptables et illégaux.

À connaître également, la « Recommandation pour la réalisation d'une Charte Ministérielle sur l'utilisation des technologies de l'Information et de la Communication par les organisations syndicales » Aujourd'hui, l'affichage syndical, c'est le Web de l'établissement, la note, le tract syndical c'est la messagerie de l'université. Dans la discussion, en

termes différents, le responsable du ministère partage cet avis du syndicat. Mais l'est-ce réellement ? Dans le plus grand nombre d'établissements les dispositions nécessaires sont refusées, les demandes syndicales de listes de diffusion régulièrement mise à jour, de disposition d'un espace sur le Web sont rejetées. Pire, ces demandes, parfaitement légitimes en droit, paraissent si extraordinaires qu'elles ne sont pas toujours exigées avec la force nécessaire ! Alors que le droit du travail, les garanties statutaires sont mis en cause, la communication, l'information des collègues, la disposition de temps, de moyens d'expression dans les établissements publics, ne peuvent être le domaine réservé de quelques managers. L'exercice du droit syndical, de la citoyenneté sur le lieu de travail, c'est, plus qu'une exigence, une nécessité individuelle et collective ●

« Il [le gouvernement] considère qu'un fonctionnaire doit être libre et responsable pour être réellement efficace dans l'accomplissement des tâches qui lui sont confiées. Il entend, par conséquent, étendre les droits syndicaux de ces agents tout en poursuivant parallèlement l'amélioration de la qualité des prestations fournies aux usagers des services publics » (circulaire du 18 novembre 1982).

À CONSULTER SUR LE WEB

- Compte rendu de l'entrevue SNESUP/DPE : <http://www.snesup.fr>, puis : 2211 (dans « rechercher »)
- Décret sur l'exercice du droit syndical dans la fonction publique : <http://www.snesup.fr>, puis : 2223 (dans « rechercher »)
- Circulaire d'application de ce décret (18/11/82) <http://www.snesup.fr>, puis : 2224 (dans « rechercher »)
- Recommandations de la Commission de modernisation de la fonction publique 06/01 <http://www.snesup.fr>, puis : 2198 (dans « rechercher »)
- Dossier « droit syndical » : <http://www.snesup.fr>, puis : 2184 (dans « rechercher »)

COURRIER DES LECTEURS

François LUCAS,
Angers

Un grand bravo pour les derniers numéros de nos publications « Le Snesup » et la VRS. J'ai été particulièrement impressionné par la qualité des interventions du SNESUP dans la VRS Sciences Humaines et leur bonne coordination avec les intervenants du SNCS et des organismes de recherche. La lutte contre le CPE, pour l'emploi des jeunes, contre la loi recherche, ne peut que profiter de la diffusion de ces numéros qui associent de manière intéressante les échos des luttes et les réflexions de fond.

Jean ROSMORDUC,
Brest

Bien reçu la nouvelle formule du bulletin. La présentation est incontestablement très améliorée. M'étant beaucoup intéressé à la presse militante, je me permettrais toutefois une critique : pour moi, un journal, fût-il un bulletin syndical, doit au premier chef donner envie de le lire. La présentation compte donc, mais pas seulement. Or, nos bulletins sont trop « secs », trop indigestes. Il faudrait que ce soit de vrais journaux, avec des rubriques régulières, pas seulement strictement syndicales. Il y a assez de talents au SNESUP pour concocter quelque chose de ce type !

Anne-Marie BERNARDI,
Aix-en-Provence

C'est plus qu'un coup de peinture, une vraie rénovation ! Bonne alternance de nouvelles brèves, des infos et des analyses de fond. J'ai apprécié aussi les entretiens, et surtout la forme dossier. Il manque peut-être une rubrique : quelques nouvelles brèves sur livres, expos, etc.

Nous avons ouvert dans le n° 542 une rubrique culture, qui répond à cette attente. Mais il faut l'alimenter pour la rendre permanente. Pour ce faire, nous invitons nos lecteurs à nous faire parvenir suggestions et articles !

La rédaction

Envoyez vos lettres à :
redac@snesup.fr